VITRAC

Bulletin municipal

2022/2023

Décembre 2022

J	1	Ste Florence
V	2	Ste Viviane
S	3	St François-Xavier
D	4	Ste Barbara
L	5	St Gérald
M	6	St Nicolas
M	7	St Ambroise 49
J	8	Immaculée Conception ○
V	9	St Pierre Fourier
S	10	St Romaric
D	11	St Daniel
L	12	Ste J.-Fr. de Chantal
M	13	Ste Lucie
M	14	Ste Odile 50
J	15	Ste Ninon
V	16	Ste Alice ☾
S	17	St Gaël
D	18	St Gatien
L	19	St Urbain
M	20	St Théophile 51
M	21	**HIVER** / St Pierre Canisius
J	22	Ste Françoise-Xavière
V	23	St Armand ●
S	24	Ste Adèle
D	25	**Noël**
L	26	St Étienne
M	27	St Jean l'Évangéliste
M	28	Sts Innocents 52
J	29	St David
V	30	St Roger ☽
S	31	St Sylvestre

Janvier 2023

D	1	**Jour de l'An**
L	2	St Basile
M	3	Ste Geneviève
M	4	St Odilon 1
J	5	St Édouard
V	6	Épiphanie / St Mélaine ○
S	7	St Raymond
D	8	St Lucien
L	9	Ste Alix
M	10	St Guillaume
M	11	St Paulin 2
J	12	Ste Tatiana
V	13	Ste Yvette
S	14	Ste Nina
D	15	St Rémi ☾
L	16	St Marcel
M	17	Ste Roseline
M	18	Ste Prisca 3
J	19	St Marius
V	20	St Sébastien
S	21	Ste Agnès ●
D	22	St Vincent
L	23	St Barnard
M	24	St François de Sales
M	25	Conversion de St Paul 4
J	26	Ste Paule
V	27	Ste Angèle
S	28	St Thomas d'Aquin ☽
D	29	St Gildas
L	30	Ste Martine
M	31	Ste Marcelle

Février

M	1	Ste Ella 5
J	2	Chandeleur
V	3	St Blaise
S	4	Ste Véronique
D	5	Ste Agathe ○
L	6	St Gaston
M	7	Ste Eugénie
M	8	Ste Jacqueline 6
J	9	Ste Apolline
V	10	St Arnaud
S	11	Notre Dame de Lourdes
D	12	St Félix
L	13	Ste Béatrice ☾
M	14	St Valentin
M	15	St Claude 7
J	16	Ste Julienne
V	17	St Alexis
S	18	Ste Bernadette
D	19	St Gabin
L	20	Ste Aimée ●
M	21	Mardi gras
M	22	Cendres 8
J	23	St Lazare
V	24	St Modeste
S	25	St Roméo
D	26	St Nestor
L	27	Ste Honorine ☽
M	28	St Romain

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.
Les dates des vacances scolaires sont conformes au J.O. du 07/07/2021 et données à titre indicatif par l'éditeur sans engager sa responsabilité.

Mars

M	1	St Aubin 9
J	2	St Charles le Bon
V	3	St Guénolé
S	4	St Casimir
D	5	**F. des Gds-Mères** / Ste Olive
L	6	Ste Colette
M	7	Ste Félicité ○
M	8	St Jean de Dieu 10
J	9	Ste Françoise
V	10	St Vivien
S	11	Ste Rosine
D	12	Ste Justine
L	13	St Rodrigue
M	14	Ste Mathilde
M	15	Ste Louise ☾ 11
J	16	Ste Bénédicte
V	17	St Patrick
S	18	St Cyrille
D	19	St Joseph
L	20	**PRINTEMPS** / St Herbert
M	21	Ste Clémence ●
M	22	Ste Léa 12
J	23	St Victorien
V	24	Ste Catherine de Suède
S	25	Annonciation +1h
D	26	Ste Larissa
L	27	St Habib
M	28	St Gontran 13
M	29	Ste Gwladys ☽
J	30	St Amédée
V	31	St Benjamin

Avril

S	1	St Hugues
D	2	**Rameaux** / Ste Sandrine
L	3	St Richard
M	4	St Isidore
M	5	Ste Irène 14
J	6	St Marcellin ○
V	7	Vendredi Saint
S	8	Ste Julie
D	9	**Pâques** / St Gautier
L	10	**L. de Pâques** / St Fulbert
M	11	St Stanislas
M	12	St Jules 15
J	13	Ste Ida ☾
V	14	St Maxime
S	15	St Paterne
D	16	St Benoît-Joseph
L	17	St Anicet
M	18	St Parfait
M	19	Ste Emma 16
J	20	Ste Odette ●
V	21	St Anselme
S	22	St Alexandre
D	23	St Georges
L	24	St Fidèle
M	25	St Marc
M	26	Ste Alida 17
J	27	Ste Zita ☽
V	28	Ste Valérie
S	29	Ste Catherine de Sienne
D	30	Jour du Souvenir

Mai

L	1	**Fête du Travail**
M	2	St Boris
M	3	Sts Philippe, Jacques 18
J	4	St Sylvain
V	5	Ste Judith ○
S	6	Ste Prudence
D	7	Ste Gisèle
L	8	**Victoire 1945**
M	9	St Pacôme
M	10	Ste Solange 19
J	11	Ste Estelle / St Mamert
V	12	St Achille / St Pancrace ☾
S	13	Ste Rolande / St Servais
D	14	St Matthias
L	15	Ste Denise
M	16	St Honoré
M	17	St Pascal 20
J	18	**Ascension** / St Éric
V	19	St Yves ●
S	20	St Bernardin
D	21	St Constantin
L	22	St Émile
M	23	St Didier
M	24	St Donatien 21
J	25	Ste Sophie
V	26	St Bérenger
S	27	St Augustin ☽
D	28	**Pentecôte** / St Germain
L	29	**L. de Pentecôte** / St Aymard
M	30	St Ferdinand
M	31	Visitation

Juin

J	1	St Justin 22
V	2	Ste Blandine
S	3	St Kévin
D	4	**F. des Mères** / Ste Trinité ○
L	5	St Igor
M	6	St Norbert
M	7	St Gilbert 23
J	8	St Médard
V	9	Ste Diane
S	10	St Landry ☾
D	11	St Barnabé
L	12	St Guy
M	13	St Antoine de Padoue
M	14	St Élisée 24
J	15	Ste Germaine
V	16	St Jean-François Régis
S	17	St Hervé
D	18	**F. des Pères** / St Léonce ●
L	19	St Romuald
M	20	St Silvère
M	21	**ÉTÉ** / St Rodolphe 25
J	22	St Alban
V	23	Ste Audrey
S	24	St Jean-Baptiste
D	25	St Prosper
L	26	St Anthelme ☽
M	27	St Fernand 26
M	28	St Irénée
J	29	Sts Pierre, Paul
V	30	St Martial

Juillet

S	1	St Thierry
D	2	St Martinien
L	3	St Thomas ○
M	4	St Florent
M	5	St Antoine 27
J	6	Ste Mariette
V	7	St Raoul
S	8	St Thibaut
D	9	Ste Amandine
L	10	St Ulrich ☾
M	11	St Benoît
M	12	St Olivier 28
J	13	Sts Henri, Joël
V	14	**Fête Nationale**
S	15	St Donald
D	16	Notre Dame du Mont Carmel
L	17	Ste Charlotte ●
M	18	St Frédéric
M	19	St Arsène 29
J	20	Ste Marina
V	21	St Victor
S	22	Ste Marie-Madeleine
D	23	Ste Brigitte
L	24	Ste Christine
M	25	St Jacques ☽
M	26	Ste Anne / St Joachim 30
J	27	Ste Nathalie
V	28	St Samson
S	29	Ste Marthe
D	30	Ste Juliette
L	31	St Ignace de Loyola

Août

M	1	St Alphonse ○
M	2	St Julien Eymard 31
J	3	Ste Lydie
V	4	St Jean-Marie Vianney
S	5	St Abel
D	6	Transfiguration
L	7	St Gaétan
M	8	St Dominique ☾
M	9	St Amour 32
J	10	St Laurent
V	11	Ste Claire
S	12	Ste Clarisse
D	13	St Hippolyte
L	14	St Évrard
M	15	**Assomption**
M	16	St Armel ● 33
J	17	St Hyacinthe
V	18	Ste Hélène
S	19	St Jean-Eudes
D	20	St Bernard
L	21	St Christophe
M	22	St Fabrice
M	23	Ste Rose de Lima 34
J	24	St Barthélemy ☽
V	25	St Louis
S	26	Ste Natacha
D	27	Ste Monique
L	28	St Augustin
M	29	Ste Sabine
M	30	St Fiacre 35
J	31	St Aristide ○

Septembre

V	1	St Gilles
S	2	Ste Ingrid
D	3	St Grégoire
L	4	Ste Rosalie
M	5	Ste Raïssa
M	6	St Bertrand ☾ 36
J	7	Ste Reine
V	8	Nativité de Marie / St Adrien
S	9	St Alain
D	10	Ste Inès
L	11	St Adelphe
M	12	St Apollinaire
M	13	St Aimé 37
J	14	La Sainte-Croix
V	15	St Roland ●
S	16	Ste Édith
D	17	St Renaud
L	18	Ste Nadège
M	19	Ste Émilie
M	20	St Davy 38
J	21	St Matthieu
V	22	St Maurice ☽
S	23	**AUTOMNE** / St Constant
D	24	Ste Thècle
L	25	St Hermann
M	26	Sts Côme, Damien
M	27	St Vincent de Paul 39
J	28	St Venceslas
V	29	St Michel ○
S	30	St Jérôme

Les dates des vacances scolaires sont conformes au J.O. du 07/07/2021 et données à titre indicatif par l'éditeur sans engager sa responsabilité.

Octobre

D	1	**F. des Grands-Pères**
L	2	St Léger
M	3	St Gérard
M	4	St François d'Assise 40
J	5	Ste Fleur
V	6	St Bruno ☾
S	7	St Serge
D	8	Ste Pélagie
L	9	St Denis
M	10	St Ghislain
M	11	St Firmin 41
J	12	St Wilfrid
V	13	St Géraud
S	14	St Juste ●
D	15	Ste Thérèse d'Avila
L	16	Ste Edwige
M	17	St Baudouin
M	18	St Luc 42
J	19	St René
V	20	Ste Adeline
S	21	Ste Céline
D	22	Ste Élodie ☽
L	23	St Jean de Capistran
M	24	St Florentin
M	25	St Crépin 43
J	26	St Dimitri
V	27	Ste Émeline
S	28	Sts Simon, Jude ○ -1h
D	29	St Narcisse
L	30	St Bienvenu
M	31	St Quentin

Novembre

M	1	**Toussaint** 44
J	2	Jour des défunts
V	3	St Hubert
S	4	St Charles
D	5	Ste Sylvie ☾
L	6	Ste Bertille
M	7	Ste Carine
M	8	St Geoffroy 45
J	9	St Théodore
V	10	St Léon
S	11	**Armistice 1918**
D	12	St Christian
L	13	St Brice ●
M	14	St Sidoine
M	15	St Albert 46
J	16	Ste Marguerite
V	17	Ste Élisabeth
S	18	Ste Aude
D	19	St Tanguy
L	20	St Edmond ☽
M	21	St Rufus
M	22	Ste Cécile 47
J	23	St Clément
V	24	Ste Flora
S	25	Ste Catherine
D	26	Christ Roi / Ste Delphine
L	27	St Séverin ○
M	28	St Jacques de la Marche
M	29	St Saturnin 48
J	30	St André

Au moment de l'impression de ce calendrier, le J.O. n'a toujours pas fait paraître les dates des vacances scolaires et ce, à partir de septembre 2023.

Décembre 2023

V	1	Ste Florence
S	2	Ste Viviane
D	3	Avent / St Fr.-Xavier
L	4	Ste Barbara
M	5	St Gérald ☾
M	6	St Nicolas 49
J	7	St Ambroise
V	8	Immaculée Conception
S	9	St Pierre Fourier
D	10	St Romaric
L	11	St Daniel
M	12	Ste J.-Fr. de Chantal ●
M	13	Ste Lucie 50
J	14	Ste Odile
V	15	Ste Ninon
S	16	Ste Alice
D	17	St Gaël
L	18	St Gatien
M	19	St Urbain ☽
M	20	St Théophile 51
J	21	St Pierre Canisius
V	22	**HIVER** / Ste Fr.-Xavière
S	23	St Armand
D	24	Ste Adèle
L	25	**Noël**
M	26	St Étienne
M	27	St Jean l'Évangéliste ○
J	28	Sts Innocents 52
V	29	St David
S	30	St Roger
D	31	St Sylvestre

Janvier 2024

L	1	**Jour de l'An**
M	2	St Basile
M	3	Ste Geneviève 1
J	4	St Odilon ☾
V	5	St Édouard
S	6	Épiphanie / St Mélaine
D	7	St Raymond
L	8	St Lucien
M	9	Ste Alix
M	10	St Guillaume 2
J	11	St Paulin ●
V	12	Ste Tatiana
S	13	Ste Yvette
D	14	Ste Nina
L	15	St Rémi
M	16	St Marcel
M	17	Ste Roseline 3
J	18	Ste Prisca ☽
V	19	St Marius
S	20	St Sébastien
D	21	Ste Agnès
L	22	St Vincent
M	23	St Barnard
M	24	St François de Sales 4
J	25	Conversion de St Paul ○
V	26	Ste Paule
S	27	Ste Angèle
D	28	St Thomas d'Aquin
L	29	St Gildas
M	30	Ste Martine 5
M	31	Ste Marcelle

Sommaire

VIE COMMUNALE

Le mot du maire 04-05
Démographie 2021-2022 06-07
La Mairie à votre service 08-09

AUTRES INFOS

Les tarifs communaux 2023 10-11

VIE COMMUNALE

Démarches administratives 12
Budget investissement 2021 13-14
Budget de fonctionnement 2021 15-16
Budget CCAS 17-18
Les travaux 19-24
Les Temps d'Activités Périscolaire (T.A.P.) 25-26
CCAS de Vitrac (Centre Communal d'Action Sociale) 27-28
Du renouveau pour nos commerces 29
Agents communaux et Conseillers municipaux 30
Projets futurs 31-33

AUTRES INFOS

Vitrac - Village fleuri 34
La fibre 35-36
Lignes de cars Région 37
Tarifs déchets 38-39
Nouveau règlement de l'eau 40-51
Vente immobilière - Labrunie 52-53

VIE ASSOCIATIVE

2022-2023 54
Préambule 55
Comité des fêtes de Vitrac 56-60
Entente sportive Vitrac - Marcolès 61
Culture et Patrimoine 62-65
Chemin en Châtaigneraie 66-67
Société de chasse 68-71
Amicale des parents d'élèves Vitrac / Marcolès / St-Antoine 72-73
Club des Aînés Ruraux de Marcolès / St-Antoine / Vitrac « Les Rochers en Châtaigneraie » 74-77
Familles rurales entre Cère et Rance 78-88
L'Association ADMR de l'Enseigne 89
Association pour le don du sang 90
Vitrac - site officiel 91

Le mot du maire

A vous toutes, A vous tous,

Que la santé, la paix, la solidarité, la convivialité soient présentes dans chacun de vos foyers. Elles constituent les bases de notre bonheur.

Que les liens entre nous tous soient plus forts, plus profonds.

Pour la Commune de Vitrac, l'année 2022 nous a fait vivre quelques changements dans son fonctionnement. Monsieur Jean-Charles GUIBERT a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 mars 2022 Du fait de ses congés annuels restants, il a quitté la collectivité le 31 janvier. Il aurait pu partir le 20 décembre mais dans un souci de transmission de certains savoirs, notamment pour le réseau d'eau, il a bien voulu travailler un mois de plus.

Nous sommes touchés par son sens des valeurs au service de nous tous Il accompagne notre quotidien depuis le 1er juillet 2008.

Monsieur Daniel COURCHINOUX est à ce jour placé en congés longue maladie. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Nous avons recruté à compter du 1er janvier 2022, Monsieur Samuel COUTROT, en tant qu'agent technique communal. Précédemment, il travaillait dans le département de l'Isère.

Avec sa perspicacité, il apprend à connaître tous les habitants, tous les hameaux, les sites de Vitrac. C'est la première, fois que notre commune embauche une personne issue d'un autre département voire de notre commune

Depuis le 1er septembre 2021, Madame LIAUZU Laurence assure l'accueil de l'Agence Postale Communale et continue à avoir en charge les services périscolaires de l'Ecole (garderie – TAP

Je voulais remercier nos agents pour leur travail et engagement au service des Vitracois : Samuel COUTROT, Daniel COURCHINOUX, Jean-Charles GUIBERT, Michelle FERRARA, Laurence LIAUZU, Michèle GAUZENTES.

Pour les associations, les années « covid » furent particulières. A chaque fois le dynamisme impulsé par une future organisation de manifestation était cassé par son annulation. Il était difficile de garder le cap, le sourire, l'énergie.

Les manifestations, les fêtes, les expositions impactent d'une manière harmonieuse, festive notre quotidien. Les membres des associations favorisent nos relations. Sans les bénévoles, sans leurs initiatives de créations d'animations, notre village n'aurait pas l'attractivité qu'il connaît.

Je vous invite à parcourir ce bulletin communal annuel, mais n'oubliez pas de parcourir notre site : « commune-vitrac-cantal.fr ».

Les mises à jour sont faites par Claire BROUXEL et Jean-Paul TIERLE. Un grand merci à eux pour ce travail.

Bien à vous

Le Maire

Marie-Paule BOUQUIER

Le mot du maire

Nos agents municipaux : Equipe 2021

Daniel COURCHINOUX ; Jean-Charles GUIBERT ; Michelle FERRARA ; Michèle GAUZENTES ; Emilie VERDUN et Laurence LIAUZU

Laurence LIAUZU ; ; Jean-Charles GUIBERT ; Michelle FERRARA ; Michèle GAUZENTES ; Marie-Paule BOUQUIER ; Samuel COUTROT et Daniel COURCHINOUX

Démographie 2021 - 2022

BIENVENUE AUX NOUVEAUX VITRACOIS :

Mr et Mme BISSON Thierry et Christine, 41 Route 66, nouvellement retraités, qui habitent désormais leur maison (La Grange)

Mr GANES Antony, domicilié 8 Le Serieys, nouveau propriétaire de la maison qui avait appartenu à Monsieur Valette

Mr GHELAS Charles, domicilié à « Labouygues », 5 Impasse du Sécadou

Mr DELORT Stéphane et Mme THEILLAUD Marie, domiciliés à « Pascouze », 1 Impasse d'En Clarence

Mme VALADOU Marine, domiciliée 1 Carriéron du Fournil

Mr MAS Pascal et sa compagne, domiciliés 5 Carriéron du Fournil

Mme Odile ROGER, domiciliée 16 Route 66

Mr FONTROUGE Arnaud et Mme JACOB Barbara, domiciliés 4 Lacalmontie

Mr et Mme JOULIÉ Jérôme et Emilie et leurs 3 enfants, domiciliés 2 Lamartinie

Mr OUBBATI Pierre et Mme COUESNON Aurélie, domiciliés 7 Impasse des Roseaux

Mr et Mme RIELLO Yvette et Robert, domiciliés 8 Route 66

Mr PARRA Jean-Louis et Mme LAPORTE Cécile, domiciliés 5 Impasse des Roseaux

Mr COUTROT Samuel, domicilié 28 Route 66

Mr et Mme LAVERGNE Guy, domiciliés 39 Route 66

Mr CAZES Pierre et Mme COULON Valérie, domiciliés 9 Route 66

NAISSANCES :

- Anaëlle RAYNAUD, née le 4 septembre 2021, n°1 Le Reyt,

- Nathan RAYNAUD, né le 10 octobre 2021, n°51 Route 66

- Cléandre Marin GOUZOU, né le 7 novembre 2021, 6 chemin des Châtaigniers à « Labrunie »

- Aya Miloudia Amalia COURCHINOUX-BOUTOUIL, née le 22 juin 2022, 5 Chemin d'En Clarence

- Luna DA SILVA- MOTA -LUC, née le 13 août 2022, 14 Lasbordes

ILS ONT DIT « OUI » :

- Mr Vincent Gérard Lucien BERTHIAUD et Kélly Aline Corinne RINCHE, le 17 septembre 2022

Démographie 2021 - 2022

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

- Monsieur Michel GUERRIER, le 8 janvier 2021

- Madame Yvonne COUTEL, le 9 février 2021

- Madame Henriette BERGHEAUD née VALADOU, le 20 février 2021

- Madame Lucienne LACAZE née SIMON, le 24 février 2021

- Madame Pierrette CAZES née AMIEL, le 8 juin 2021

- Madame Marguerite MURATET, le 7 août 2021

- Monsieur Jacques ROGER, le 18 août 2021

- Madame Janinette VAURS, le 4 septembre 2021

- Madame Isabelle BONNET, le 30 septembre 2021

- Madame Colette MAS, née LAVASTROU, le 14 octobre 2021

- Madame Hélène CHARMES épouse FLORY, le 31 octobre 2021

- Madame Germaine GUERRIER née TIERLE le 18 décembre 2021

- Madame Marie, Louise LACASSAGNE née COURBAIZE le 19 décembre 2021

- Monsieur Jean-Claude BOUDIER, le 9 août 2022

- Monsieur Antonin ANDRIEU, le 11 octobre 2022

- Monsieur André SIMON, le 11 novembre 2022

- Monsieur Didier CHAPLET, le 16 novembre 2022

La Mairie à votre service

Votre Mairie :

Téléphone : 04 71 64 70 10
Mail : commune.vitrac@wanadoo.fr
Site : commune-vitrac-cantal.fr

Jours et ouverture du secrétariat :
Lundi : fermé
Mardi : 8h – 12h et 13h – 17h
Mercredi : 9h30 – 12h *(permanence du Maire)*
Jeudi : 8h – 12- et 13h – 17h
Vendredi : 8h – 12h
Samedi : 9h30 – 12h *(permanence du Maire)*

En cas d'urgence, en dehors de ces heures d'ouverture, s'adresser au Maire, Mme Marie-Paule BOUQUIER au 06.45.29.10.85.
Ou aux adjoints :
Mr Pierre LACOSTE : 06.45.97.56.61
Mr Jérôme PUECH : 06.63.15.26.58
Mme BROUXEL Claire : 06.49.76.14.75

Votre Agence postale communale :

Ouverture du lundi au vendredi : 10h – 12h
Tél : 04 71 49 32 50

L'agence abrite un relais tourisme et les services de la Bibliothèque Départementale avec prêts gratuits de livres. Vous pouvez commander des livres que vous avez envie de découvrir. Un agent du Conseil Départemental passe une fois par mois pour livrer les ouvrages retenus.

Dépôt des végétaux :

A l'ancienne décharge des « Salettes ». Prévenir la mairie pour l'ouverture du site.

Pour rappel : Il est interdit de les brûler à l'air libre et de les brûler avec un incinérateur de jardin.

Assistante sociale :

Présence sur rendez-vous, le mardi matin, à la Maison des Services de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » de Saint-Mamet-La-Salvetat, Tel : 0471469962.

Commerces et artisanat :

Hôtel-Restaurant :
« Auberge de la Tomette »
Le Bourg
Mr et Mme Renaud RINCHE et leur fille
Tél : 04 71 64 70 94

Bar-Restaurant-Epicerie-Chambres d'hôtes :
« Le Tromp'l'oeil »
Le Bourg
Mr et Mme Renaud RINCHE
Tél : 04 63 27 22 57

Artisan électricien :
Mr Vincent DE GUIRARD
Labouygues
Tél : 04 71 64 29 59

RT Fluides - Plomberie :
Mr Vincent GOUZOU
Labrunie
Tél : 06 98 11 75 69

Toitures Flory – Couverture -Zinguerie :
Messieurs Yoann et Didier FLORY
Lavigne
Tél : 06 70 10 79 21

Peintures - Plâtrerie :
Mr Patrick PRAT
Gouttevert
Tél : 06 70 07 81 37

La Mairie à votre service

Services de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » :

Secrétariat : Maison des Services à Saint-Mamet :
Du lundi au vendredi : 8h - 12h et 13h30 – 17h.
Tél : 04.71.49.33.30

Déchèterie communautaire :
Lundi, mardi, mercredi :8h – 12h
Vendredi et samedi : 8h – 12h et 13h30 – 17h30

Déchets autorisés :

- Métaux ferreux et non ferreux
- Huiles de moteur et friture
- Piles
- Batteries
- Textile
- Déchets dangereux
- Meubles
- Bois
- Gravats
- Déchets verts
- Encombrants non recyclables
- Cartons
- Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques

Les Producteurs / Vente directe :

Ferme de la Maison rouge :
Produits laitiers bio : Lait entier / demi écrémé, yaourts, crème et beurre.

Magasin ouvert tous les samedis matin à la ferme ou sur rdv au 06 78 57 14 35.
Maxime, Colette et Alain LAFON – Ferme de la Maison Rouge : La Maison Rouge
Tél : 06 78 57 14 35
Mail : fermedelamaisonrouge@gmail.com

GAEC du Rêtre :
Maraîchage bio : Légumes de saison et bio.
Ouvert les lundis et vendredis de 17h00 à 18h30 sur la ferme et les samedis de 10h à 12h.
Famille LACOSTE – GAEC du Rêtre Labouygues. Tél : 06 71 63 34 93
Mail : aurelie.lacoste@orange.fr

Les tarifs communaux 2023

Location de la Salle polyvalente :

*Aux Particuliers :

Forfait 3 jours (cuisine incluse) : 360 €uros

Salle seule pour une journée : 120 €uros

Cuisine en plus : 60 €uros

Chauffage par jour de location, (du 1er octobre au 30 avril) : 80 €uros / jour

Caution salle polyvalente : 400 €uros

Caution ménage : 200 €uros

*Aux Organismes extérieurs :

Dont associations hors commune (par jour) : 120 €uros avec mise à disposition de la cuisine.

Pour rappel, la location de la salle polyvalente est gratuite pour les associations de la commune.

Garderie Scolaire :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :7h30 - 8h45 et 16h15 - 18h30.

Mercredi : 7h30 - 8h50 et 12h00 - 12h15

Assurée par Mme Laurence LIAUZU, agent technique communal.

Tarif : 1 €uro par matin et par enfant

1 €uro par soir et par enfant.

Eau :

Abonnement (= location de compteur) : 48,00 €uros.

Consommation : de 1 à 150 m³ : 0,84 €uros / m³. Au-delà de 150 m³ : 0,80 €uros / m³

Vente eau à la commune de BOISSET (le m3) : 1.34€

Taxes Agence de l'Eau Adour Garonne 2023 :

Redevance « pollution domestique » : 0,33 €uros par m³.

Redevance « Modernisation des réseaux de collecte » : 0,25 €uros par m³.

Assainissement collectif du bourg :

Taxe Abonnement assainissement : 67,00 €uros

Redevance assainissement : 0,78 €uros par m³

A noter que les montants issus des deux redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » sont reversés par obligation à l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Logements communaux :

Appartement F4 - Ecole Publique 330.00 €uros

Appartement F3 - Ecole Publique 240.17 €uros

Appartement F3 – Salle des Mariages 240.17 €uros

Appartement F4 – Mairie (CCAS) 349.61 €uros

Les tarifs communaux 2023

Cantine scolaire :

Assurée par Michèle GAUZENTES. A compter du 1er janvier 2023, une tarification sociale est instaurée. Les tarifs « cantine » se déclinent en fonction du montant du quotient familial communiqué par les familles.

Quotient famlial < à 1000 € :	1€ par repas et par enfant
Quotient familial de 1001 € à 2000 € :	2,70€ par repas et par enfant
Quotient famlial > à 2000 € :	3€ par repas et par enfant
Tarif Adulte :	4,50€ par repas

Dispositif de l'Etat pour une durée de 3ans.

Concessions cimetière :

Au mètre carré 50 €uros.

Réalisation de pièces administratives :

	2020	2021	2022
PIECES ADMINISTRATIVES DIVERSES			
Arrêtés municipaux	29	41	54
Délibérations du conseil municipal	45	41	51
Nombre de séances du conseil municip	11	11	11
URBANISME			
Permis de construire	3	4	6
Certificats d'urbanisme d'information	12	20	7
Certificats d'urbanisme opérationnels	1	0	4
Déclaration des travaux préalables	10	11	4
Permis d'aménager	0	0	0
LISTE ELECTORALE			
Nombres d'électrices	125	123	119
Nombres d'électeurs	130	133	131
Total inscrits	255	256	250

Démarches administratives

	ACTE ADMINISTRATIF	OU S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR	OBSERVATIONS/DELAIS
2023	**Extrait d'acte de naissance**	Mairie du lieu de naissance.	Indiquer la date de naissance, vos noms et prénoms.	Si demande par courrier : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse. Validité : 3 mois
	Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de naissance.	Indiquer la date du mariage et le nom des époux.	Si demande par courrier : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse. Validité : 3 mois
	Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès	Indiquer la date du décès, noms et prénoms du défunt.	Si demande par courrier : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
	Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Livret de famille, certificat de décès délivré par le médecin.	Dans les 24 h qui suivent le décès.
	Carte nationale d'identité	Mairie d'Aurillac d'Arpajon-sur-Cère et de Maurs (Arrondissement d'Aurillac)	- 2 photos d'identité, - 1 copie intégrale de l'acte de naissance, - 1 justificatif de domicile, - ancienne carte d'identité ou 25 € en timbre fiscal et une déclaration de perte ou de vol à faire établir à la gendarmerie ou en mairie.	Validité : 15 ans.
ETAT CIVIL	**Passeport**	Mairie d'Aurillac, d'Arpajon sur Cère, de Massiac, de Mauriac, de Maurs et de Murat	- 2 photos d'identité, - 1 copie intégrale de l'acte de naissance, - 1 pièce d'identité avec photo (carte nationale d'identité ou permis de conduire), - 1 justificatif de domicile, - livret de famille et ancien passeport si renouvellement, - 1 timbre fiscal à 86 € pour les adultes, 42 € pour les mineurs de plus de 15 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans.	Validité : 10 ans pour les personnes majeures, 5 ans pour les mineurs. Une fois établi, le passeport sera réceptionné par la mairie du lieu de la demande.
	Livret de famille (duplicata)	Mairie du mariage ou mairie du domicile	En cas de perte, vol, destruction, séparation ou divorce des époux …, fournir l'état civil des conjoints et des enfants.	
	Mariage souhaité sur la commune	Mairie du domicile de l'un des deux époux.	Dossier à retirer en mairie minimum 2 mois avant la date du mariage.	Un des époux doit être domicilié sur la commune du lieu du mariage.
	PACS	Mairie du domicile	Pièce d'identité Acte de naissance	Déclaration conjointe Convention A compléter
	Reconnaissance d'enfant avant la naissance.	Mairie.	Le ou les futurs parents doivent se présenter au secrétariat de mairie munis d'une pièce d'identité.	

Budget investissements 2021

Section d'investissement :

OPERATIONS	DEPENSES		RECETTES	
	Reports 2020	Propositions	Reports 2020	Propositions
Voirie				
	4 131,40	30 000,00		
Accessibilité Bâtiments Communaux				
(Eglise - Salle polyvalente)	1239,00			
Création route forestière				
Frais d'étude	94,00			
Réseaux de voirie	13000,00			
Aménagement extérieur de la salle Polyvalente				
Etudes		6000,00		
Adressage				
Adressage	11000,00			
Réseaux d'eau - pluvial				
Travaux divers	5488,00			
Diagnostic télésurveillance/Poste de chloration				
Réseaux d'adduction d'eau		92200,00		22 200,00 Etat
				37 000,00 Adour Garonne
Travaux école				
Travaux divers		5 000,00		
Eclairage Public				
Enfouisst EDF et réseau tel à Labrunie	17880,29			
Aménagement traverse du bourg				
Frais d'étude	3 496,39			
Travaux	223000,00			
Balisage chemins de randonnée				
Aménagement chemins		1200,00		
Création d'un verger communal/ mise en place d'un composteur				
Aménagement terrain		1800,00		
Acquisition d'un fonds de commerce				
Achat fonds de commerce		15000,00		
ONA (Opération non Affectées)				
*Logiciels mairie + site commune	563,36	3 000,00		
* Reliure		500,00		
Opération financières				
* emprunt		36906,00	FCTVA	8500,00
* Adour garonne		1403,00		

Ces travaux d'investissement sont financés par : le virement de la section de fonctionnement pour un montant de 34 411,00 €uros ; le remboursement de la TVA sur l'investissement de l'année N-2 ainsi que par des emprunts

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS	DEPENSES		RECETTES	
	Reports 2021	Propositions	Reports 2021	Propositions
Voirie				
	4 396,24	35 000,00		
Création route forestière				
Frais d'étude	94,00			
Réseaux de voirie	13000,00			
Aménagement extérieur de la salle Polyvalente				
Etudes	6000,00	420000,00		
Adressage				
Adressage	4075,85			
Diagnostic télésurveillance/Poste de chloration				
Réseaux d'adduction d'eau	92000,00			22 200,00 Etat
				37 000,00 Adour Garonne
Travaux école				
Travaux divers	1656,31	11 079,06		
Balisage chemins de randonnée				
Aménagement chemins	1200,00			
Création d'un verger communal/ mise en place d'un composteur				
Aménagement terrain	1800,00			
ONA (Opération non Affectées)				
*Logiciels mairie + site commune	986,72	5 300,00		
* Reliure, alarme église, petit equipement	500,00	2500,00		
Opération financières				
* emprunt		42748,40	FCTVA	10000,00
* Adour garonne		1403,00		

Ces travaux d'investissement sont financés par :

*le virement de la section de focntionnement pour un montant de 98 217,47 €uros

*le remboursement de la TVA sur l'investissement de l'année N-2

* ainsi que par des emprunts

Les finances prévisionnelles communales 2021 :

Dépenses de Fonctionnement		**349 712 €**
Charges à caractère général		
Eau St-Mamet	1 500 €	**78 807 €**
Energie – Electricité	20 000 €	
Combustibles	250 €	
Carburants	4 000 €	
Alimentation	5 000 €	
Fournitures non stockées	1 000 €	
Fournitures d'entretien	1 200 €	
Fournitures de petit équipement	600 €	
Vêtements de travail	800 €	
Fournitures administratives	300 €	
Fournitures scolaires	1 200 €	
Achat de compteurs	100 €	
Entretien de terrains	800 €	
Entretien de bâtiments publics	2 000 €	
Entretien réseaux	3 500 €	
Entretien matériel roulant	2 000 €	
Entretien autres biens mobiliers	1 000 €	
Maintenance	5 000 €	
Primes d'assurance	5 015 €	
Etudes et recherches	4 112 €	
Documentation générale et technique	120 €	
Organisme de formation	50 €	
Honoraires	2 000 €	
Frais d'acte et de contentieux	1 500 €	
Annonces et insertions	1 000 €	
Fêtes et cérémonies	2 500 €	
Voyages et déplacements	100 €	
Frais d'affranchissement	300 €	
Frais de Telecom Orange	3 500 €	
Services bancaires et assimilés	250 €	
Concours divers	700 €	
Frais de gardiennage (Eglise)	260 €	
Autres services extérieurs	850 €	
Taxes foncières	4 100 €	
Autres Impôts (Eau Adour Garonn,OM)	2 200 €	
Charges de personnel		
Autre personnel extérieur	6 000 €	**173 080 €**
Cotisations au CNFPT + CDG 15	2 200 €	
Personnel titulaire	86 000 €	
Personnel non titulaire	26 600 €	
Cotisations à l'URSSAF	17 400 €	
Cotisations aux caisses de retraite	26 100 €	
Cotisations aux ASSEDIC	850 €	
Cotisations pour assurance Cap DC	5 900 €	
Versement au FNC Supplémt Famille	400 €	
Cotisations au CNAS	1 280 €	
Médecine du travail + pharmacie	350 €	
Atténuations de produits		
Reversement Redevance Pollution	5 901 €	**7 099 €**
Reversement Redev. Modernisan réseau	1 198 €	
Autres charges de gestion courante		
Indemnités aux élus	26 000 €	**30 820 €**
Cotisations retraite	1 100 €	
Contribution SDE	0 €	
Créances éteintes	500 €	
Subventions aux associations	3 200 €	
Autres (prélèvement à la source)	20 €	
Charges financières		
Intérêts des emprunts	9 120 €	**9 120 €**
Dépenses imprévues	2 000 €	**2 000 €**
Charges exceptionnelles		
Annulation de titre	0 €	**0 €**

Amortissements		
Amortissements	14 275 €	**14 275 €**
Virement à la section d'investissement		**34 411 €**
Recettes de Fonctionnement		**349 712 €**
Résultat reporté		
Atténuation de charges		
Rembt sur rémunération du personnel		**1 500 €**
Produits des services du domaine et ventes diverses		
Vente de l'eau	16 500 €	**62 736 €**
Redevance pollution domestique	5 800 €	
Coupe de bois	5 000 €	
Concession dans cimetière	200 €	
Redevances d'occupation du domaine public	500 €	
Redevances services périscolaires	3 000 €	
Redevance Assainissement collectif	6 500 €	
Redevances Modernisation réseau	1 100 €	
Location des compteurs/Abonnement	9 700 €	
Indemnités Agence Postale	14 136 €	
Vente compteurs	100 €	
Locations Salle polyvalente	200 €	
Taxe raccordt assainissement	0 €	
Remb frais par autres redevables	0 €	
Impôts et Taxes		
Contribution directe Etat	140 860 €	**164 795 €**
Reversement Taxe professionnelle	14 935€	
Fiscalité reversée Fonds Péréquation	2 000 €	
Taxe afférente au droit de mutation	7 000 €	
Dotations, subventions et participations		
Dotation forfaitaire DGF	84 663 €	**112 415 €**
DGF DSR 1ère fraction	18 437 €	
Dotation nationale péréquation	1 184 €	
Dotation aux élus locaux	4 541 €	
Dotation unique des compensations TP	0 €	
Compensation au titre de la Taxe Foncière	3 590 €	
Compensation au titre de la Taxe Habitat		
Autres produits de gestion courante		
Revenus des immeubles (loyers)	6 380 €	**6 385 €**
Autre (prélèvement à la source)	5 €	
Produits financiers		
Produit parts sociales	10 €	**210 €**
Produits financiers (TAP)	200 €	
Produits exceptionnels		
Cession terrains, remboursements divers	260 €	**260 €**
Opérations d'ordre entre sections		
Neutralisation amortissements	1 411 €	**1 411 €**

Les finances prévisionnelles communales 2022*

Dépenses de Fonctionnement		444 494.47 €
Charges à caractère général		
Eau St-Mamet		
Energie – Electricité	26 000 €	
Combustibles		
Carburants		
Alimentation	12 100 €	
Fournitures non stockées		
Fournitures d'entretien		
Fournitures de petit équipement		
Vêtements de travail	26 000 €	
Fournitures administratives		
Fournitures scolaires		
Achat de compteurs		
Entretien de terrains	800 €	
Entretien de bâtiments publics	2 000 €	
Entretien réseaux	15 000 €	
Entretien matériel roulant	2 000 €	
Entretien autres biens mobiliers	1 000 €	92 855 €
Maintenance	5 000 €	
Primes d'assurance	5 020 €	
Etudes et recherches	3 300 €	
Documentation générale et technique	125 €	
Organisme de formation		
Honoraires		
Frais d'acte et de contentieux	2 500 €	
Annonces et insertions		
Fêtes et cérémonies	4 200 €	
Voyages et déplacements	100 €	
Frais d'affranchissement		
Frais de Telecom Orange	3 200 €	
Services bancaires et assimilés	50 €	
Concours divers	700 €	
Frais de gardiennage (Eglise)	260 €	
Autres services extérieurs	700 €	
Taxes foncières		
Autres Impôts (Eau Adour Garonn,OM)	6 200 €	
Charges de personnel		
Autre personnel extérieur	5000 €	
Cotisations au CNFPT + CDG 15	2160 €	
Personnel titulaire	98 000 €	
Personnel non titulaire	11 000 €	
Cotisations à l'URSSAF		
Cotisations aux caisses de retraite		
Cotisations aux ASSEDIC	57 680 €	175 970 €
Cotisations pour assurance Cap DC		
Versement au FNC Supplémt Famille		
Cotisations au CNAS	2130 €	
Médecine du travail + pharmacie		
Atténuations de produits		
Reversement Redevance Pollution	6300 €	
Reversement Redev. Modernisan réseau	1 100 €	7 400 €
Autres charges de gestion courante		
Indemnités aux élus	27000 €	
Cotisations retraite	1092 €	
Contribution SDE	1200 €	39 712 €
Créances éteintes	500 €	
Subventions aux associations	9850 €	
Autres (prélèvement à la source)	70 €	
Charges financières		
Intérêts des emprunts	6740 €	6 740 €
Dépenses imprévues		
Charges exceptionnelles		
Annulation de titre	0 €	0 €
Amortissements		
Amortissements	23 600 €	23 600 €
Virement à la section d'investissement		98 217.47 €

Recettes de Fonctionnement		444 494.47 €
Résultat reporté		80 288.47 €
Atténuation de charges		
Rembt sur rémunération du personnel		3 000 €
Produits des services du domaine et ventes diverses		
Vente de l'eau	16 000 €	
Redevance pollution domestique	5 800 €	
Coupe de bois	10 000 €	
Concession dans cimetière	50 €	
Redevances d'occupation du domaine public	500 €	
Redevances services périscolaires	5 000 €	
Redevance Assainissement collectif	7 000 €	70 950 €
Redevances Modernisation réseau	1 300 €	
Location des compteurs/Abonnement	9 700 €	
Indemnités Agence Postale	1 100 €	
Vente compteurs		
Locations Salle polyvalente + autres	14 500 €	
Taxe raccordt assainissement		
Remb frais par autres redevables		
Impôts et Taxes		
Contribution directe Etat	131 498 €	
Reversement Taxe professionnelle	14 935 €	156 433 €
Fiscalité reversée Fonds Péréquation	5 000 €	
Taxe afférente au droit de mutation	5 000 €	
Dotations, subventions et participations		
Dotation forfaitaire DGF	84 727 €	
DGF DSR 1ère fraction	18 000 €	
Dotation nationale péréquation		
Dotation aux élus locaux	4 500 €	128 033 €
Dotation unique des compensations TP	€	
Compensation au titre de la Taxe Foncière	3 582 €	
Compensation au titre de la Taxe Habitat	16 924 €	
FCTVA	300 €	
Autres produits de gestion courante		
Revenus des immeubles (loyers)	4 000 €	4 005 €
Autre (prélèvement à la source)	5 €	
Produits financiers		
Produit parts sociales		
Produits exceptionnels		
Cession terrains, remboursements divers	€	€
Opérations d'ordre entre sections		
Neutralisation amortissements	1 785 €	1 785 €

**plan comptable modifié en 2022*

La fiscalité à Vitrac

Taux 2022		Produit 2022 attendu
Taxe d'habitation		
Taxe sur le foncier bâti	46.20 %	107 738 €
Taxe sur le foncier non bâti	123,11 %	23 760 €
TOTAL		131 498 €

La Conseil Municipal n'a pas voté d'augmentation des taux d'imposition communaux depuis de nombreuses années.

Les finances 2021 du CCAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement		4 340 €
Charges à caractère général		
Fournitures administratives	400 €	2 400 €
Annonces et insertions	100 €	
Fêtes et cérémonies	1 400 €	
Taxes foncières	500 €	
Charges de personnel		
Cotisation URSSAF	140 €	140 €
Virement à la section d'investissement		
Virement à la section d'investissement	0 €	0 €
Autres charges de gestion courante		
Secours	1 650 €	1 650 €
Charges financières		
Intérêts des emprunts		

Recettes de Fonctionnement		4 340 €
Excédent antérieur reporté		
Excédent antérieur reporté		
Produit des ventes diverses		
Concessions cimetière	200 €	200 €
Autres produits de gestion courante		
Revenu des immeubles	4 000 €	4 140 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement		6 904.80 €
Déficit d'investissement reporté		
Déficit d'investissement reporté	3 234.80€	3 234.80 €
Charges financières		
Emprunts	1 670.00€	1 670.00 €
Immobilisations		
Changement fenêtres appartement	2 000€	2 000.00 €

Recettes d'Investissement		6 904.80 €
Virement de la section de fonctionnement		
Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €
Dotations, réserves		
Excédent de fonctionnement	2 217.99€	2 217.99 €
FCTVA	300 €	300 €
Charges financières		
Emprunts	4 386.81€	4 386.81 €

Les finances 2022 du CCAS

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement		**4 250 €**
Charges à caractère général		
Fournitures administratives	200 €	**2 300 €**
Annonces et insertions	100 €	
Fêtes et cérémonies	1 500 €	
Taxes foncières	500 €	
Charges de personnel		
Cotisation URSSAF	140 €	**140 €**
Virement à la section d'investissement		
Virement à la section d'investissement	0 €	**0 €**
Autres charges de gestion courante		
Secours	1 690 €	**1 690 €**
Charges financières		
Intérêts des emprunts	120 €	**120 €**

Recettes de Fonctionnement		**4 250 €**
Excédent antérieur reporté		
Excédent antérieur reporté		
Produit des ventes diverses		
Concessions cimetière	50 €	**50 €**
Autres produits de gestion courante		
Revenu des immeubles	4 200 €	**4 200 €**

• SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement		**10 014.22 €**
Déficit d'investissement reporté		
Déficit d'investissement reporté	2 350.31€	**2 350.31 €**
Charges financières		
Emprunts	1 663.91€	**1 663.91 €**
Immobilisations		
Changement insert par poêle à granulés	6 000.00€	**6 000.00 €**

Recettes d'Investissement		**10 014.22 €**
Virement de la section de fonctionnement		
Virement de la section de fonctionnement	0 €	**0 €**
Dotations, réserves		
Excédent de fonctionnement	2 337.85€	**2 337.85 €**
Subvention commune	6 000.00€	**6 000.00 €**
Charges financières		
Emprunts	1 676.37€	**1 676.37 €**

Les réalisations de l'année 2021 :

Le site du trou du diable réaménagé :

Déjà 10 ans que la communauté de communes de la châtaigneraie cantalienne a aménagé le site en réalisant une plateforme en bois sur laquelle était disposée une table de pique-nique. Devenu vétuste, cette plateforme a été remplacée par un enrochement et remblayé, devenant plus stable et plus facile d'entretien.

Merci à Bernard Delrieu qui a fourni les rochers et qui les a mis en place avec son chargeur.Merci aussi à Jean-Charles et Daniel qui ont sécurisé l'abord du site, le long de la D 617 et qui ont réalisé un petit pont en bois pour accéder au chaos de rochers.

L'enfouissement des réseaux ENEDIS:

Au printemps 2021, à la mairie de Marcolès, Jacques Brugère, interlocuteur privilégié ERDF des collectivités du Cantal, avait convié les élus de la commune de Vitrac, Sénezergues, Calvinet et Saint-Antoine à une réunion de présentation d'un important chantier d'enfouissement de ligne HTA (Moyenne tension) sur le secteur.

Améliorer l'efficacité du réseau

Ce sont en effet 30 km de réseau qui vont être enfouis pour autant de lignes aériennes qui vont disparaître du poste de Leygues jusqu'au bourg de Vitrac et plus précisément vers l'entrée du cimetière. Cet enfouissement a été réalisé en partie sur le chemin des peintures en passant par Muratet et Lasplagne avant de partir sur Marcoles. Ces travaux d'un montant d'1,7 M€, permettront à l'avenir de sécuriser davantage encore la qualité et la continuité de fourniture de la distribution publique d'électricité.

Le très haut débit avec la Fibre Orange

Le plan France Très Haut Débit (THD) a été lancé par le gouvernement en 2013 afin de couvrir l'intégralité du territoire national d'ici 2022, avec un accès internet performant, d'un débit minimum de 30

méga pour l'ensemble des logements, entreprises et administrations
Ce plan a pour objectif de :

- Donner accès aux usages numériques à tous les citoyens
- Permettre la modernisation des services publics y compris dans les zones rurales et les montagnes
- Renforcer la compétitivité de l'économie française et son attractivité

Le plan THD mobilise un investissement de 20 Milliards d'euros, sur 10 ans, partagé entre l'Etat, les collectivités territoriales (conseil départemental notamment) et les opérateurs privés.

Dans les zones rurales nous voyons à notre grand regret l'implantation de poteaux en résine le long des routes. Les appuis sur les poteaux électriques ne sont plus acceptés par EDF, Orange crée donc de nouvelles lignes pour alimenter les hameaux et villages non desservis par des conduites enterrées.

Principe de la Fibre
Une **fibre optique est** un fil dont l'âme, très fine, en verre ou en plastique, a la propriété de conduire la lumière et sert pour la fibroscopie, l'éclairage ou la transmission de données numériques.
Quelle est la différence entre la fibre optique et l'ADSL ? *Retrouver une note d'information à la fin de ce bulletin en page 29.*

L'Ecole de Vitrac :

Cette année, la commune a réalisé quelques travaux au sein de l'école :

- L'ancien sanitaire pour les petits, jusqu'alors situé au fond de la classe a été retiré et remplacé par un grand évier.

- Dans la salle d'accueil, la garderie, 2 radiateurs électriques ont été changés par Mr Vincent Deguirard, artisan électricien de Vitrac.

Les travaux

Sous le préau, une nouvelle fresque a été réalisée par les enfants et l'équipe pédagogique.

2022 : réfection des wc situés sous le préau dans l'objectif d'améliorer l'isolation. Pose d'une nouvelle fenêtre et d'un nouveau chauffage dans les sanitaires.

Le Pont du Marchand restauré après plusieurs semaines de fermeture :

Quelques mois après sa réalisation, la montée des eaux a commencé à emporter le sable entourant la buse en béton, laissant apparaitre un trou d'environ 1.5m de diamètre. L'entreprise Boissière est intervenue en avril 2020, permettant ainsi de rouvrir le pont à la circulation.

L'adressage, clap de fin :

Depuis 2015, nous vous faisons part de la « timide » avancée de l'adressage à travers le bulletin municipal. Cette opération de longue haleine a mobilisé bien des équipes, la municipalité, les employés communaux, la poste… et la Covid n'a rien arrangé en réduisant les échanges.

Comme vous l'avez constaté, le nom des rues est installé, les numéros sont posés sur les maisons ou boîtes aux lettres. Il reste encore quelques noms ou numéros à poser (constatation faite après avoir fait le tour de la commune). Les oubliés sont commandés. Le projet est terminé et les dernières poses des lieux dits et numéros manquants seront installés très prochainement.

Achèvement des travaux de la traverse du Bourg :

La végétalisation des bordures de maison sublime l'entrée de notre village. L'espace piétonnier sécurise la mobilité de nos habitants, nos marcheurs, nos touristes.

On peut constater que les conducteurs auraient tendance à réduire leur vitesse. Toutefois, il reste des incivilités. Des personnes qui abusent, inconscientes des dangers qu'elles pourraient occasionner. Malheureusement, on constate ce comportement inacceptable sur de nombreuses zones sur notre voirie communale, « Pas du Péage », « Maison Rouge », etc…

Nous étudions de nouvelles solutions à ces réactions de citoyens irresponsables.

C'est pourtant tellement simple de ralentir dans les traversées de Bourg et hameaux !

Nous remercions à nouveau les riverains, les habitants qui ont subi des désagréments durant l'exécution de ces travaux. La

circulation pouvait être rendue difficile et chaotique.

Le taux de subvention (DETR, Région et Département) s'élève à 80 % pour cet investissement. La commune grâce à ces aides conséquentes a pu réaliser cet aménagement qui améliore notre cadre de vie sans apporter un lourd endettement à la collectivité

Rétrospective travaux RD 66 :

Nous avons également procédé à l'enlèvement des arbres à hauteur du parking en face de l'agence postal, dont les racines bouchaient tout le réseau pluvial.

La métamorphose du lavoir :

Pour rappel, voici une photo du lavoir, avant : Merci à notre agent technique Jean-Charles GUIBERT pour l'excellent travail réalisé.

Les travaux

Travaux effectués sur la voierie communale :

Le suivi administratif des travaux est reconduit, comme l'an passé avec CIT (Cantal Ingénierie et Territoire) pour un coût de 770 €uros.

Le bon de commande est validé pour un montant de 27 141.91 € HT (soit 32 570.29 € TTC).

Les travaux ont été commandés afin de pouvoir avoir une exécution assez rapide (juin/juillet) et ainsi de limiter la hausse des prix due à l'augmentation des matières premières. Liste des hameaux concernés par les travaux durant cette année 2022 :

- Muratet / Le Reyt, réfection totale de la route.

- Le Serieys, réparation de la route dans la traversée et réfection totale de la partie descendante vers le teinturier.

- Lasplagnes, réparation de la route.

- Fontange, réparation de la route.

- La montée des Salettes, réparation de la route.

- Chemin des châtaigniers, réparation de la route.

- Carrefour de la Junie, réparation de la route.

- Pont de la Martinie, gravillonnage.

- Impasse des roseaux, création d'une petite place pour retournement.

Entretien de la voirie communale

Les fossés sur les Salettes et la cote du mas ont été curés par notre agent communal

La société SARL Le Bois de la Vallée du Lot ayant effectué un premier passage avec l'épareuse sera recontacté pour un second passage à l'automne.

L'élagage de la côte du Mas jusqu'au pas de péage a été effectué par cette même société assistée par plusieurs conseillers municipaux et l'agent technique communal.

Balisage de 3 nouveaux itinéraires – Randonnées Pédestres :

Bonne nouvelle pour nos amis les marcheurs. Le projet de 3 nouveaux itinéraires de randonnées pédestres va être réalisé en cette nouvelle année.

Des entretiens et des décisions ont eu lieu à ce sujet entre Mme le Maire et la commission des chemins de randonnées, dont un avec Monsieur TOURVIEILLE DE LABROUHE qui a eu la gentillesse de nous accorder un passage dans sa

propriété. Des chicanes ont été installées aux deux extrémités de ce passage afin d'éviter tous véhicules motorisés, hormis les vélos électriques et les véhicules de secours.

Chaque itinéraire sera clairement balisé pour la sécurité de chacun et le respect de l'environnement par 3 couleurs et des illustrations, une bogue, un champignon et une vache.

Des journées citoyennes seront organisées pour le nettoyage de certains passages et la mise en place des panneaux signalétiques. « Venez nombreux ».

Ces 3 nouveaux itinéraires sont joliment illustrés sur une carte affichée mise en place sous l'abri bus du village.

Amis les marcheurs, que ces nouveaux itinéraires vous apportent beaucoup de plaisirs en découvrant ou redécouvrant de beaux paysages sur la commune de « VITRAC ».

Compostage à l'Ecole de Vitrac et dans le bourg du village :

La mise en place de 2 bacs de compostage a eu lieu au printemps 2022. Ainsi, nous pourrons tous agir pour l'environnement et réduire notre production de déchets.

Eclairage publique :

Après de longues réflexions, la municipalité de Vitrac a le souhait d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. A compter de Janvier 2023 : Extinction de l'éclairage public de Minuit à 5 heures sur tout le territoire communal.

Initialement prévue au 01/12/2022, l'extinction a était reportée car certaines pièces nécessaires pour l'opération étaient manquantes

Travaux de la desserte forestière Boisset, Vitrac, Saint-Mamet-La-Salvetat

L'entreprise choisie pour les travaux de la desserte forestière est la SARL SEGERIE pour un montant HT de 103 916€, soit 124 699.20€ TTC.

L'alarme anti intrusion de l'Eglise a été changée.

Les Temps d'Activités Périscolaire (T.A.P.)

2021 :

Depuis septembre 2021, l'école de Vitrac accueille 15 élèves (Classe de CP – CE1 et CE2). Après le temps scolaire, les élèves participent au TAP : Temps d'Activités Périscolaire, organisé et pris en charge par la commune.

Le planning des TAP est organisé par la Mairie avec Laurence LIAUZU qui en est l'animatrice avec le soutien et l'accompagnement bénévole de Madame Martine VANTALON.

Au cours du 1er trimestre, il y a eu différentes activités proposées :

- Les enfants ont fabriqué des masques de sorcière pour Halloween.

- Fin octobre, les enfants sont allés à la ferme du GAEC du Rêtre chez la famille LACOSTE. Ils ont été accueillis et conseillés par Madame Jeanine LACOSTE afin de choisir un potiron pour réaliser un gâteau à la citrouille pour le goûter.

- Il y a eu des ballades dans le village à la découverte des nouveaux noms de rue à la suite de l'adressage réalisé sur la commune.

- Le CCAS a réalisé des ateliers intergénérationnels pour favoriser les rencontres et échanges entre nos ainés et les enfants. Lors de ces ateliers, les enfants ont confectionné des décorations de noël pour le village tel que des sapins de noël en bois disposés sur la rambarde en face de l'école et sur le balcon de la mairie.

Les Temps d'Activités Périscolaire (T.A.P.)

2022 :

Septembre 2022, l'école de Vitrac accueille 12 élèves Classe de CP – CE1 et CE2).

Le programme est fait par période, sur différents thèmes qui sont les suivants :

- Des lectures ou écoutes audio sont proposées à chaque période, tous les vendredis.
- Fabrication d'un hôtel à insectes avec l'aide de Samuel COUTROT, agent communal.
- Des jeux de sociétés et/ou d'extérieur
- Découverte de l'art préhistorique
- Atelier bricolage à thèmes en fonction des saisons et des périodes de fêtes tel que Noël, Pâques…
- Découverte des pays et de la cuisine du monde avec une intervenante de la commune
- Préparation du jardin de l'école
- Et plein d'autres activités qui fleurissent au fil du temps avec la collaboration des enfants.

Afin de permettre aux enfants de montrer et partager leurs créations mais aussi d'échanger sur les thèmes abordés, un cahier de TAP est réalisé.

Les enfants ont également participé au gouter de noël du CCAS en décembre 2022. Lors de cet évènement, les enfants et nos ainés se sont retrouvés pour partager la traditionnelle bûche de Noël et les colis de Noël du CCAS ont été distribués.

CCAS de Vitrac (centre communal d'action sociale)

L'année 2021 a été similaire à 2020, et une fois de plus, nous avons restreint les manifestations nous rassemblant.

Malgré tout, sachez que le CCAS reste présent, disponible et à votre écoute pour vous accompagner au mieux.

Les actions 2021 :

Le colis de Noël :

Les membres du CCAS se sont transformés en « Père Noël » le samedi 11 décembre 2021.

Un colis gourmand a été distribué aux habitants âgés de plus de 75 ans par les personnes qui composent la commission CCAS.

Le colis de cette année été composé d'un panier gourmand réalisé par La Halte Paysanne, d'une jacinthe et d'une décoration de Noël réalisée par les enfants de l'Ecole de Vitrac.

Nous avions le projet de vous réunir par un petit goûter mais les incertitudes de la crise sanitaire actuelle nous amènent à renoncer à ce projet. Soyez sûrs que nous en sommes désolés.

Ateliers rencontres :

Des ateliers rencontres avaient été mis en place pour essayer de créer du lien et lutter contre l'isolement des personnes seules.

Ces ateliers destinés à un public adulte et aux enfants de l'école devaient permettre par diverses activités proposées, des rencontres intergénérationnelles toujours très riches pour tous les participants. Elles ont eu lieu tous les jeudis de 14h30 à 15h30 pour les ateliers adultes et à partir de 15h30 avec les enfants de l'école.

Les activités proposées pour le mois d'octobre étaient les suivantes :

7/10/2021 : préparation et idées pour les décorations de Noël + Visite du bourg pour évoquer les nouvelles adresses.

14/10/2021 : Décoration de Noël, atelier laine + Récupérer ensemble le potiron (Halloween) à la ferme du Gaec du Rêtre.

21/10/2021 : Cuisine : Préparation du gâteau « Halloween » + Histoires à raconter.

Retour en image sur nos belles décorations de Noël. Merci à tous les participants !

CCAS de Vitrac (centre communal d'action sociale)

2021

Du renouveau pour nos commerces

➢ Bar Restaurant Epicerie

REPRISE D'ACTIVITE pour « Le Tromp' l'Œil »

Depuis le 3 juin 2020, Mr et Mme RINCHE, à la grande satisfaction des habitants, ont repris le commerce du Tromp' l'Œil.

Originaires de St Etienne (42) ils ont commencé leur aventure familiale par le rachat de l'hôtel de La Tomette en Septembre 2018, puis en 2020 reprise du bail du Tromp' l'Œil, redonnant ainsi à la commune une vie dans le centre du village avec l'épicerie, le bar, le restaurant et les chambres d'hôtes.

Malgré la difficulté imposée par la gestion des deux activités, leur sympathie et leur dévouement ont rassemblé tous les suffrages. Il faut surtout souhaiter qu'ils puissent développer l'activité en vue d'une ouverture plus grande dans l'amplitude horaire, et ainsi redonner vie de manière durable au centre bourg.

➢ Agence Postale Communale

Madame Laurence LIAUZU, quant à elle, a pris ses fonctions à l'Agence Postale Communale, tout en conservant les services de garderie scolaire matin et soir et la gestion des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).
Pour rappel l'agence postale communale est ouverte du lundi au vendredi de 10h à 12 heures.
Si la lecture fait partie de vos loisirs vous pouvez choisir, réserver un ouvrage auprès de Laurence.

Agents communaux et Conseillers municipaux

Mr Pierre LACOSTE

1ER ADJOINT AU MAIRE

Suite à la réception du courrier de démission de Mr Dominique BONNET de ses fonctions de 1erAdjoint (pour raisons de santé), Mr Pierre LACOSTE a été élu le 15 Février 2022, à l'unanimité, 1erAdjoint.

Ses fonctions concernent les finances locales (budgets, documents comptables), la gestion du personnel technique, le suivi des travaux et de la voierie communale, il devient également membre titulaire de la commission d'appels d'offres.

Il représentera la commune de Vitrac au conseil d'administration du CIT et il sera avec Mr Jérôme PUECH, délégué au syndicat départemental d'énergies du Cantal.

Mr Samuel COUTROT

AGENT TECHNIQUE

Depuis fin décembre, Mr COUTROT Samuel s'est installé à Vitrac. Il a rejoint l'équipe début janvier 2022 pour faire le relais à la suite du départ à la retraite de Mr Jean-Charles GUIBERT au 31/03/2022. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.

De gauche à droite : Laurence, Jean-Charles, Michelle, Michèle, Marie-Paule, Samuel, Daniel.

Projets futurs

Extension de la salle polyvalente :

Un grand projet décliné en 3 phases est en cours de conception pour les années futures.

1ère phase : Travaux de création d'une halle couverte estimation APS Travaux 308 042.60 2ème phase : Travaux d'aménagement des espaces extérieurs estimation APS Travaux 107 005.00

3ème phase : Travaux d'amélioration thermique de la salle polyvalente estimation APS Travaux 113 785.40

Les membres du conseil travaillent sur les possibilités d'implanter une halle à proximité de la salle polyvalente.

Cette halle, nous la voulons à la fois indépendante mais aussi complémentaire avec la salle polyvalente, pour lui permettre d'exister selon différentes options.

Cette halle permettra à la commune de bénéficier d'un espace extérieur couvert pouvant accueillir différents évènements (animations proposées par les associations, marché de producteurs, réceptions privés, évènements festifs…)

Madame Le Maire présente au Conseil le projet de construction d'une halle couverte et de locaux associatifs en sous-sol en prolongement de la Salle polyvalente existante permettant de liaisonner la salle polyvalente à l'espace public du centre bourg. Pour cela, la Mairie de VITRAC a souhaité faire appel à une assistance à maitrise d'ouvrage : Cantal Habitat afin d'élaborer le programme de travaux dans le but de contractualiser avec les entreprises de travaux rapidement. Descriptif des travaux : Les travaux envisagés consistent à : - La création d'une halle couverte de 120 m² comprenant un dallage béton, une charpente en bois lamellé collé et une couverture en zinc. - Aménagement du sous-sol en locaux associatifs (100 m²) Les travaux définis ci-dessus représentent un montant de 369 135.00 € HT (y compris les frais de maîtrise d'œuvre et autres études) et sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le plan de financement de cette opération serait le suivant : Coût total : 369 135.00 €uros D.E.T.R (30 %) 110 740.50 €uros FEADER (30 %) 110 740.50 €uros Autofinancement : 147 654.00 €uros L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : A ce stade, la Commune souhaite lancer la consultation des entreprises courant 2022 pour pouvoir débuter les travaux avant la fin de l'année 2022. Madame la Maire précise que la collectivité maîtrise en totalité le foncier nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Construction d'une halle couverte et amélioration thermique de la salle polyvalente existante

Le plus gros projet de notre mandat après l'aménagement de la traversée du bourg réalisé lors de l'année 2021.

L'étude du projet, confiée à l'atelier CAMINO installé à Montsalvy, a donné naissance à une première ébauche visualisée et discutée lors de conseils municipaux fin 2021 et courant 2022. Ce premier projet déjà très proche de nos souhaits, alliant intégration esthétique et utilisation pratique, nous a donné une bonne base de travail.

Les aménagements extérieurs présentés et concernant l'actuelle place du Drat ont été supprimés, le projet s'est concentré sur la halle et son environnement proche pour un problème de budget.

Projets futurs

Le projet retenu vous est donc présenté dans cet article et le dossier instruisant le permis de construire est en cours. Les travaux devraient commencer durant cette année 2023…

Le programme prévoit :

La construction d'une halle (120m² intérieur) couverte et un local de rangement et de locaux associatifs en sous-sol.

Vue de face :

Vue arrière :

L'amélioration thermique et mise en conformité vis-à-vis de la sécurité incendie de la salle polyvalente existante suite aux normes actuelles pour les locaux recevant du public :

- L'ajout d'un isolant sur le plancher haut du sous-sol : ces prestations intègrent les déposes et reposes des éléments techniques (gaines, lumières etc…)

- Isolation des parties verticales, rampant et des combles du niveau de la salle, uniquement la grande pièce (hors sanitaires, WC etc.)

- Changement des menuiseries existantes de la salle (hors portes d'accès) y compris désamiantage et démolition* des trumeaux (* attention, sous réserve que les trumeaux ne soient pas porteurs, diagnostic complémentaire à faire ou DOE bâtiment existant)

- Remplacement du système de chauffage électrique existant par un nouveau système chauffage rayonnant et en nombre suffisant, plus performants et dimensionnés par rapport aux volumes et effectif de la salle. Ce système est préféré à celui de Pompe à chaleur (PAC), recommandé sur l'audit énergétique mais écarté compte tenu de l'usage et du montant trop élevé.

- Remplacement des luminaires existants par des éclairages LED.

- Ventilation grande salle, comprenant groupe, réseaux, sortie de toiture et bouche (hors amiante en toiture)

- Aucun travail n'est prévu sur cuisine et sanitaires existants

Tous ces travaux sont programmés pour réduire les frais de fonctionnement relatifs à l'augmentation des frais énergétiques et également assurer la sécurité de la salle polyvalente en lien avec l'accueil public.

La construction ultérieure d'un four à pain à proximité

Pour un point supplémentaire de convivialité un four à pain sera installé à proximité de la salle polyvalente.

BILAN FINANCIER :

Les travaux définis ci-dessus représentent un montant de 654 175.52€ HT (y compris les frais de maîtrise d'œuvre et autres études : 89 196.12€).
Déclinaison du projet :
Construction halle couverte : 419 020.30€ HT.
Amélioration thermique et sécurité de la salle polyvalente : 145 959.10€HT.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention dans le cadre « des Approches Territoriales – Volet non urbain ».

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :
Coût total travaux 564 979.40 €uros
Frais honoraires 89 196.12€uros
TOTAL 654 175.52€uros
REGION (40 %) 100 000.00 €uros
(Seuil de travaux de 250 000.00 €uros)
FEDER (40 %) 100 000.00 €uros
(Seuil de travaux de 250 000.00 €uros)
D.E.T.R (30 %) 196 252.65 €uros
FCS 40 000.00 €uros
Autofinancement : 217 922.87 €uros

Toutes nos décisions sur ce projet important pour la commune ont été guidées par la volonté d'améliorer encore l'attrait du village, de donner un nouvel espace de convivialité pour tous, mais également de le maintenir dans un budget cohérent pour la commune.

Aménagement de dispositifs de sécurité sur vos lieux dit "la maison rouge ainsi que le pas du péage":

Des études sont en cours afin de définir le dispositif le plus adéquate pour solutionner les vitesses excessives constatées sur les lieux dit de la Maison rouge et le Pas du péage. Mr LAPEYRE du CIT s'est rendu sur place avec certains membres de la commission travaux pour nous proposer des solutions. Les dispositifs sont à l'étude… (ralentisseurs, marquages au sol, bandes rugueuses, limitation de vitesse à 30km/h, signalétique, marquage en enduit à froid ou résine gravillonnée…)

Compostage à l'Ecole de Vitrac et dans le bourg du village :

La mise en place de 2 bacs de compostage devrait avoir lieu au printemps 2022. Ainsi, nous pourrons tous agir pour l'environnement et réduire notre production de déchets.

Le verger communal :

Début 2023 Monsieur Jean-Claude Gentil président d'une association qui s'occupe des arbres fruitiers vient à la rencontre du conseil municipal pour notre projet de verger communal qui devrait voir le jour courant 2023.

Vitrac – Village fleuri

Dites-le avec des fleurs….

Le Conseil Départemental a attribué le premier prix à notre commune dans le cadre du Concours des Villages et Villes Fleuries.

Le Jury Départemental a souligné également la mise en valeur du patrimoine et la propreté de l'espace public. La conclusion du jury relate que la Commune a de beaux projets et initiatives avec un accent mis sur les activités culturelles et touristiques.

Les membres du jury constatent une bonne continuité de la commune dont les initiatives vont dans le sens du label.

La Région Auvergne Rhône Alpes a décerné le label « 2 Fleurs » à Vitrac. Une très belle récompense pour notre commune…

Les membres du jury régional rapportent qu'ils ont été séduits par notre village plein de charme, d'harmonie et de créativité.

Selon eux, notre projet est clair et bien mené, où chaque rôle est bien tenu.

Ils ont souligné qu'il fallait poursuivre ces actions, en fixant pour l'avenir un cap clair en matière de fleurissement naturel, de plantations de vivaces notamment.

Ces récompenses sont le fruit de plusieurs acteurs.

CONSEIL NATIONAL
Village Fleuri
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Un grand merci :

- Aux agents techniques communaux qui assurent les plantations, la valorisation de notre patrimoine et la propreté de l'espace public,

- Aux élus membres de la commission fleurissement qui sont engagés dans cette éthique du « bien vivre » à Vitrac,

- A l'Association « Culture et Patrimoine en Châtaigneraie Cantalienne » en la personne de leur présidente, Madame Martine VANTALON, qui initie chaque année une mise en place de compositions florales installées dans des contenants insolites. L'exposition « Troupeau de bâches » assure une belle attractivité pour notre commune,

- Et merci à toutes les personnes qui fleurissent leurs fenêtres, leurs jardins, leurs maisons et ainsi participent fortement à l'embellissement de notre village.

La Fibre

Quelle est la différence entre la fibre optique et l'ADSL ?

La **fibre optique** et l'ADSL fonctionnent toutes deux avec un support filaire et sont utilisées pour les mêmes fonctions, elles diffèrent cependant sur de nombreux points.

L'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line, ou ligne d'abonné numérique asymétrique) s'appuie sur le réseau téléphonique classique. Ses principales particularités sont les suivantes :

- La technologie est comme son nom l'indique asymétrique, ce qui veut dire que le débit ascendant (de l'utilisateur vers le réseau) est inférieur au débit descendant (du réseau vers l'usager). Les temps d'envoi (de fichiers, vidéos…) seront donc supérieurs aux temps de réceptions.
- Le débit est plafonné : en fonction des versions de la technologie, ce débit maximal varie, il est de 25 mégabits par seconde pour l'ADSL 2+, ou de 100 Mbit/s pour le VDSL 2.
- Le débit reçu est plus faible à mesure que la distance avec le répartiteur augmente, le débit effectif est donc souvent inférieur au débit maximal.

La **fibre optique** au contraire, présente des caractéristiques plus avantageuses :

- Le débit est symétriques, les données sont donc reçues et envoyées à la même vitesse, bien que certains opérateurs plafonnent ces débits.
- Les débits potentiels sont plus importants : les opérateurs annoncent des débits de 200 Mbit/s, et parfois jusqu'à 1 Gbit/s.
- La déperdition de débit le long de la ligne est limitée.

Quelle est la vitesse de la fibre optique ?

En termes de vitesse, la **fibre optique** est inégalable puisque l'information est transmise à la vitesse de la lumière (environ 300 000 km/s dans le vide). Les débits possibles sont donc limités par l'émetteur, et non par la **fibre optique** en elle-même.

Quelle installation chez l'usager

- La **fibre FTTH** : dans le cas de la fibre FTTH ou Fiber to the home, l'information est transmise par la **fibre optique** jusqu'à l'usager c'est-à-dire la prise de la box. Le débit est ainsi assuré, mais certains

La Fibre

travaux peuvent être nécessaires au sein du logement.

- La **fibre FTTB** ou Fiber to the building, aussi appelée **fibre FTTLA** (Fiber to the last amplifier) ou **fibre coaxiale** transmet le signal jusqu'à un certain point, par exemple dans la cave d'un immeuble. La transmission du signal jusqu'à l'usager est assurée par un câble coaxial en cuivre.

Voici une adresse Internet de la région pour visualiser l'éligibilité de votre domicile à la fibre. En zoomant vous allez sur votre commune et ensuite il suffit de cliquer sur le petit Rond qui s'affiche et vous visualiserez votre numéro de raccordement utile pour donner à l'opérateur de votre choix et la situation d'avancement de votre domicile.

*Liendusite :***https://www.auvergne-numerique.fr***puis aller sur le menu Auvergne très haut debit et carte fibre.*

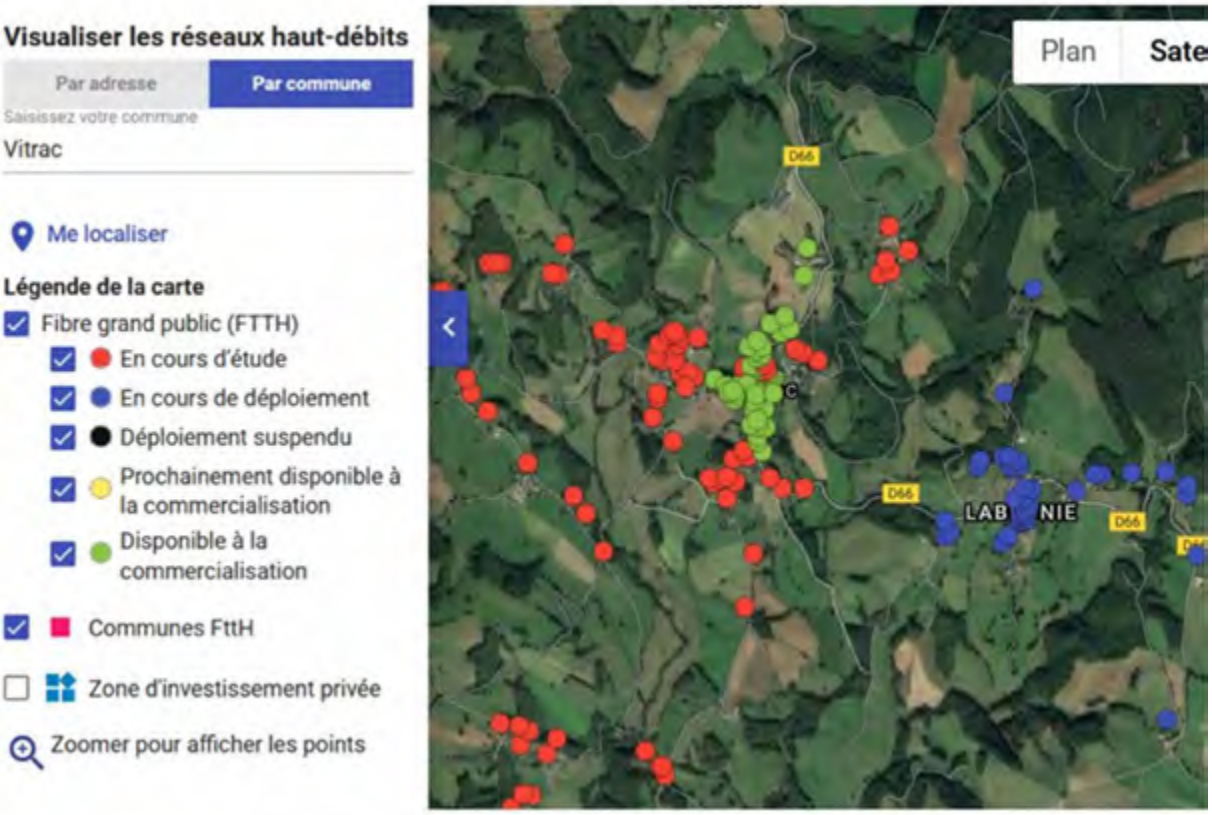

Lignes de cars Région

Nouvelles dénominations des lignes Cars Région

Au 1'" septembre 2021, la Région a repris la compétence transports interurbains et scolaires dans sa totalité. Par souci de cohérence, une seule marque << Cars Région > est désormais déployée.

Cette harmonisation sera en particulier visible sur vos territoires avec un changement progressif de I 'ensemble des poteaux d'arrêts pour implanter un modèle régional unique, fonctionnel et esthétique. Je me félicite de cette mesure concrète qui n'est pas sans conséquences.

En effet, ces nouveaux mobiliers ont été étudiés pour être accessibles au plus grand nombre, y compris les publics porteurs de handicaps.

Aussi, pour la bonne compréhension de tous, la taille des signes a été adaptée, autorisant un maximum de 3 caractères.

C'est pourquoi l'ensemble des lignes régionales connaît un renommage. Seules les lignes régionales de la Drôme et de l'Ain verront ce changement ultérieurement, respectivement au 1er janvier 2022 et au 1er septembre 2022. La liste des nouvelles dénominations ainsi que la correspondance avec les noms préexistants vous est présentée ci-dessous.

Source : courrier de M. Paul VIDAL, Conseiller délégué aux transports scolaires et interurbains.

Ancienne numérotation	Nouvelle numérotation
LR106 - MONTSALVY - CALVINET - AURILLAC	C06 - MONTSALVY - CALVINET - AURILLAC
LR123 - RUYNES-EN-MARGERIDE - SAINT-FLOUR	C23 - RUYNES-EN-MARGERIDE - SAINT-FLOUR
LR111 - MARCOLES - AURILLAC	C11 - MARCOLES - AURILLAC
LR108 - RIOM-ES-MONTAGNES - CLERMONT-FERRAND	C08 - RIOM-ES-MONTAGNES - CLERMONT-FERRAND
LR124 - CONDAT - MURAT - SAINT-FLOUR	C24 - CONDAT - MURAT - SAINT-FLOUR
LR137 - ALLY - PLEAUX - AURILLAC	C37 - ALLY - PLEAUX - AURILLAC
LR115 - MAURS - FIGEAC	C15 - MAURS - FIGEAC
LR132 - RIOM-ES-MONTAGNES - AURILLAC	C32 - RIOM-ES-MONTAGNES - AURILLAC
LR101 - SAINT FLOUR - AURILLAC	C01 - SAINT FLOUR - AURILLAC
LR133 - RIOM-ES-MONTAGNES - MAURIAC	C33 - RIOM-ES-MONTAGNES - MAURIAC
LR135 - CHAMPS - LANOBRE - BORT LES ORGUES - MAURIAC	C35 - CHAMPS - LANOBRE - BORT LES ORGUES - MAURIAC
LR136 - SAIGNES - YDES - MAURIAC - AURILLAC	C36 - SAIGNES -YDES - MAURIAC - AURILLAC
LR 138 - CHAMPAGNAC - YDES - MAURIAC - AURILLAC	C38 - CHAMPAGNAC - YDES - MAURIAC - AURILLAC
LR131 - RIOM-ES-MONTAGNES - MURAT - SAINT-FLOUR	C31 - RIOM-ES-MONTAGNES - MURAT - SAINT-FLOUR
LR103 - SAINT CERE - LAROQUEBROU - AURILLAC	C03 - SAINT CERE - LAROQUEBROU - AURILLAC
LR105 - MAURS - SAINT MAMET - AURILLAC	C05 - MAURS - SAINT MAMET - AURILLAC
LR121 - PIERREFORT - AURILLAC	C21 - PIERREFORT - AURILLAC
LR134 - SALERS - MAURIAC	C34 - SALERS - MAURIAC
LR104 - PARLAN - SAINT MAMET - AURILLAC	C04 - PARLAN - SAINT MAMET - AURILLAC
LR122 - PIERREFORT - SAINT-FLOUR	C22 - PIERREFORT - SAINT-FLOUR
LR102 - MAURIAC - AURILLAC	C02 - MAURIAC - AURILLAC
LR107 - CHAUDES-AIGUES - SAINT-FLOUR	C07 - CHAUDES-AIGUES - SAINT-FLOUR

PLUS ON SAIT MIEUX ON FAIT

C'EST SIMPLE ! TOUS ENSEMBLE RÉDUISONS LE POIDS DE NOS POUBELLES !

LE SAVIEZ VOUS ?

Un habitant de la Châtaigneraie produit en moyenne par an en 2020, 226 Kg de poubelles noires , 251 Kg de déchets en déchèteries, 60 Kg de déchets recyclables (verre, emballages et papiers) soit au total = 537 kg de déchets par an

LE SAVIEZ VOUS ?

Vos poubelles noires partent dans des camions tous les jours vers le Tarn et Garonne (174 kms) pour être enfouis sous terre

LE SAVIEZ VOUS ?

Les Bio déchets (épluchures, restes alimentaires etc.) pésent le plus lourd dans nos poubelles. Ils représentent 1/3 du poids de nos poubelles noires. Il est très important quand on le peut de les dévier (compostage, alimentation animale etc.)

Taxe Générale sur les Activités Polluantes
Prélevée par l'Etat pour les déchets enfouis, cette taxe passera de 25 € par Tonne en 2021 à 65 € en 2025.

+

Surcoûts de transport
liés à l'augmentation du coût du carburant.

+

Coûts d'acceptation en décharge
Comme les capacités d'accueil baissent, les coûts d'accueil augmentent.

=

DES COÛTS QUI EXPLOSENT

CHANGEONS NOS PRATIQUES DÈS MAINTENANT !

on trie mieux et à chaque fois (emballages, papiers, verres)

+ on composte

+ on achète des produits avec le moins d' emballages et recyclables (produits en vracs etc.)

= **une poubelle qui perd du poids**

Toi aussi réduis ta poubelle

Communauté de communes Châtaigneraie CANTALIENNE

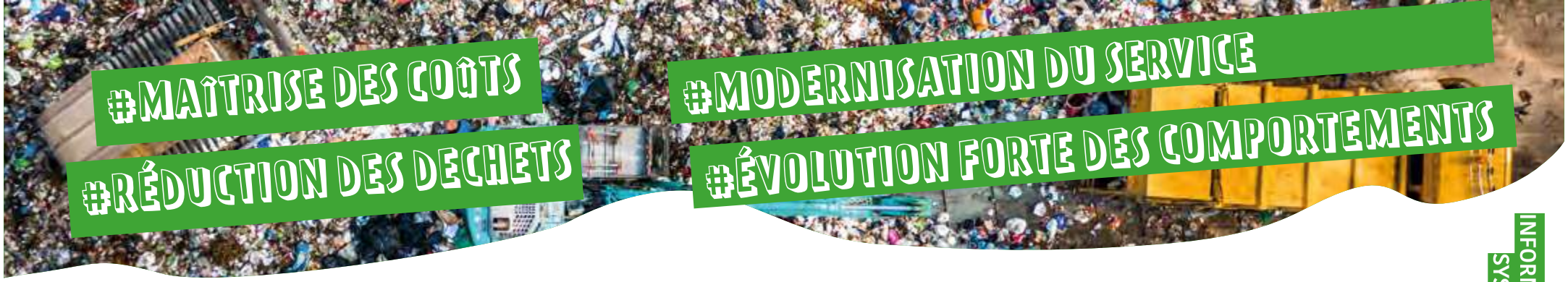

INFORMATION ET EXPLICATION DU NOUVEAU SYSTÈME AUPRÈS DE LA POPULATION

TARIFICATION INCITATIVE

Les élus de la Châtaigneraie Cantalienne ont cherché collectivement une solution pour maîtriser les coûts, pour améliorer le service, pour réduire le volume des poubelles noires. ***Responsable de la collecte d'un territoire de 21 207 habitants et de 50 communes, la Châtaigneraie a décidé de mettre en place la Redevance des Ordures Ménagères Incitative lors du conseil communautaire du 4 décembre 2019 à Maurs.***

MAIS C'EST QUOI ?

C'est une tarification qui permet l'application du principe **pollueur payeur**. Cette tarification est établie en fonction du niveau de production de déchets. L'usager est alors incité financièrement à réduire le volume de sa poubelle noire. Un système **plus équitable** basé sur une production réelle de déchets comme votre eau ou votre électricité.

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative est composée d'**une part fixe** et d'**une part variable** (dépôts supplémentaire au dela du quota prévu dans le forfait). Cette redevance servira à financer l'ensemble des coûts de service de collecte et de traitement des déchets ainsi que la gestion des apports en déchèterie.

CALENDRIER ?

2022

ACQUISITION DES CAMIONS ET DES CONTAINERS CONNECTÉS

RÉALISATION DES PLATEFORMES POUR L'INSTALLLATION DES CONTAINERS CONNECTÉS SEMI-ENTERRÉS SUR LES 50 COMMUNES EN PARTENARIAT AVEC LES ÉQUIPES MUNICIPALES. DISTRIBUTION DES BADGES.

2023

FACTURATION À BLANC VOUS CONTINUEREZ À PAYER VOTRE REDEVANCE HABITUELLE MAIS EN PARALLÈLE NOUS ÉTUDIERONS LES RÉSULTATS DE CE NOUVEAU SYSTÈME.

2024

LANCEMENT DU NOUVEAU SYSTEME ET PAIEMENT DE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.

QUEL CHANGEMENT POUR VOUS ?

Certains points de collecte vont disparaitre, les dépôts des sacs noirs se feront sur des plate-formes collectives où seront proposés aussi les « trois flux de tri » : verre, emballages et papier.

La collecte en containers marron va disparaitre progressivement au profit de la collecte des containers collectifs connectés.

Vos colonnes de tri resteront les mêmes, les colonnes réservées aux emballages seront démultipliées pour accueillir plus de produits de tri (bientôt, tous les emballages plastiques seront acceptés). Comme les consignes vont devenir plus simples, ce sera plus facile de trier !

Vous paierez une redevance plus juste basée sur vos réels efforts de réduction du poids de vos poubelles noires et non plus un forfait commun à tous.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS APPELER POUR EN SAVOIR PLUS 04 71 49 33 30

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

Département du CANTAL

Arrondissement d'AURILLAC
CANTON de MAURS

Vitrac Cantal

REGLEMENT/STATUT DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE VITRAC

SOMMAIRE

CHAPITRE I :	BRANCHEMENT	page 2
CHAPITRE II :	COMPTEURS	page 5
CHAPITRE III :	ABONNEMENT	page 6
CHAPITRE IV :	AUTRES USAGES	page 9
CHAPITRE V :	TARIFICATION	page 10
CHAPITRE VI :	PAIEMENT	page 10
CHAPITRE VII :	POLICE	page 11
CHAPITRE VIII :	DISPOSITONS GÉNÉRALES	page 11

Le présent règlement définit le cadre des relations existantes entre la Commune de Vitrac chargée de la distribution d'eau potable et les usagers.

40

Article 1 :

Le service de distribution de l'eau potable est assuré directement par la Commune de Vitrac (Cantal) qui accorde aux particuliers, aux entreprises, et aux établissements publics l'usage de l'eau potable provenant de son service, aux conditions, modalités et moyennant des redevances précisées aux articles suivants.

CHAPITRE I – BRANCHEMENT

On appelle « branchement » le dispositif qui va de la prise sur la conduite de distribution publique jusqu'au système de comptage.

Article 2 :

La fourniture de l'eau potable se fait uniquement par voie d'abonnement, par le biais de branchements munis d'un compteur.

Article 3 :

Le branchement est effectué depuis la canalisation publique la plus proche de la propriété à desservir, en suivant le trajet le plus court possible, jusqu'en limite de propriété du bâtiment sur laquelle se situe le bâtiment. Ce branchement comprend :

-la prise d'eau sur la conduite de distribution publique
-la vanne de sectionnement de prise en charge ou d'arrêt
-la canalisation de branchement située sur le domaine public jusqu'en limite de propriété
-le robinet d'arrêt avant le compteur
-un compteur placé dans un regard

La Commune prend à sa charge les frais d'installation de branchement.
La demande de branchement équivaut à une acceptation dudit règlement et sera concrétisée par la première facture.

Les abonnements sont accordés aux propriétaires et usufruitiers des immeubles, ainsi qu'aux locataires sous réserve que la demande de ces derniers soit contresignée par le propriétaire ou usufruitier.

Dans un même immeuble s'il comporte plusieurs logements, chaque logement devra avoir son compteur accessible de l'extérieur par l'agent du service de l'eau.
La Commune pourra refuser de consentir un abonnement notamment si l'exécution du branchement nécessite la réalisation d'une extension du réseau ou si l'importance de la consommation du futur abonné nécessiterait un renforcement des canalisations, dans ce cas des accords particuliers devront être passés entre la Commune et le futur abonné.

Article 4 :

Suivant l'importance de la consommation prévue dans la demande, le service des eaux fixe le diamètre du branchement et le calibre du compteur, il prend à sa charge les frais d'installation des branchements dont la demande aura été faite par le futur abonné jusqu'à la limite de propriété.

Lorsque le service des eaux aura fait des installations à ses frais en vue de desservir un usager, celui-ci, s'il vient à résilier son abonnement, devra verser au service des eaux une indemnité égale au coût des installations, compte tenu d'un abattement de vétusté fixé à 1/10ème du coût de l'installation par année échue, à compter de la date de la mise en service du branchement, à moins qu'un autre abonnement ne soit souscrit immédiatement pour la même propriété, avec les mêmes conditions de résiliation.

Sauf convention particulière, tous les travaux de branchement sont exécutés par le service des eaux ou par une entreprise choisie par la Commune et sous sa direction. Les branchements sont et resteront la propriété de la Commune jusqu'au compteur inclus et font partie du réseau.
L'entretien et le renouvellement des branchements seront exécutés par la Commune et les dépenses y afférentes sont incluses dans les redevances d'abonnement.

Tous travaux d'installation après le compteur sont à charge du futur abonné et effectués par lui-même ou un professionnel et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un recours envers la Commune.

Dans le cas où l'abonné dispose d'une alimentation **privée** en eau dans sa propriété, non desservie par la Commune, il lui est **interdit** de raccorder cette arrivée d'eau privée au circuit desservi par la Commune, **même après le compteur**, ce qui implique une installation indépendante pour cette alimentation privée.

Cette mesure est imposée pour la sécurité des autres usagers du service des eaux afin de limiter tout risque de contamination du circuit d'eau distribué par la Commune.

Les abonnés disposant de réservoir d'eau chaude, devront installer un clapet anti retour sur l'arrivée d'eau froide arrivant au ballon d'eau chaude, afin d'éviter le retour d'eau chaude vers le compteur et le branchement ; de même des clapets de retenus devront être installés et entretenus sur les circuits alimentant des appareils fonctionnant par pression d'air pour éviter des retours d'eau dans le circuit de distribution.
L'emploi d'appareils pouvant créer une aspiration dans la canalisation publique devra faire l'objet d'une autorisation du service des eaux.

Article 5 :

Toute manœuvre sur la vanne de sectionnement est interdite par l'abonné, seul l'agent de service pourra la fermer. En cas de fuite importante dans l'installation après le compteur seul le robinet situé en amont du compteur pourra être fermé.

Le démontage partiel ou total des branchements ne peut être effectué que par l'agent de service de la Commune ou l'entreprise désignée par le service des eaux et aux frais du demandeur. Les matériaux à provenir du démontage total, restent la propriété du service des eaux.

Article 6 :

Le distributeur prend à sa charge les frais d'entretien, de réparations et les dommages pouvant résulter de l'existence du branchement.

L'entretien à la charge du distributeur ne comprend pas :

- la démolition et la reconstruction de maçonnerie, dallages ou autres, ainsi que les plantations, arbres ou pelouses ;
- les frais de remise en état des installations réalisées postérieurement à l'établissement du branchement ;
- les frais de modifications du branchement effectuées à votre demande.

Les frais résultant d'une faute de votre part sont à votre charge. L'abonné est chargé de la garde et de la surveillance de la partie du branchement située en domaine privé.

CHAPITRE II : COMPTEURS

Article 7 :

Les compteurs sont fournis, posés et entretenus par les soins de la Commune, moyennant une redevance incluse dans les redevances.
En cas d'arrêt d'un compteur situé dans une propriété privée (enclos fermé, cave, habitation) inaccessible par l'agent du service des eaux, l'abonné doit en avertir immédiatement la Commune.

L'abonné prendra toutes les précautions nécessaires pour garantir son compteur et les parties en aval de celui-ci contre les gelées, les retours d'eau chaude, les chocs et autres accidents, ne seront réparés ou remplacés aux frais de la Commune, que les compteurs ayant subi des détériorations ou usures normales.
Toutes interventions sur la partie en amont du branchement jusqu'au compteur inclus et dont les plombs de scellement auraient été volontairement enlevés, ou dont la détérioration serait due à une cause étrangère à la marche normale d'un compteur d'eau, telle que la gelée, l'incendie, l'introduction de corps étrangers, les chocs extérieurs, le surmenage, etc.... seront effectués par la Commune, aux frais exclusif de l'abonné, auquel il incombe le soin de prendre les mesures nécessaires pour éviter le retour des accidents dont il s'agit.
Il y a surmenage toutes les fois que la consommation aura dépassé le volume maximum fixé à l'article 8 ci-après, pour le calibre correspondant avec une tolérance de 5%.

Les dépenses ainsi engagées par la Commune pour le compte d'un abonné, feront l'objet d'un état dressé par le Maire de la Commune et le montant du dit état sera recouvré dans la même forme que les divers produits des eaux.
Dans le cas de compteur précédemment installé à l'intérieur des bâtiments, le tuyau d'arrivée de la distribution d'eau doit rester nu jusqu'au compteur afin de s'assurer à chaque visite qu'aucun branchement illicite n'a été effectué sur la conduite d'amenée.
Dans le cas d'une nouvelle installation, à la demande de l'abonné, le compteur sera placé dans une niche/regard hors gel, en limite de propriété sur le domaine public, accessible à tout moment par l'agent de service, la construction de la niche ou la pose du regard est à la charge du futur abonné.
La facturation de l'abonnement du compteur **sera immédiate** à la pose du même compteur par l'agent communal

Article 8 :

Le débit maximum des compteurs est fixé comme suit, d'après le diamètre d'amenée qui ne peut être inférieur à 12 mm :

Calibre des compteurs		Consommation annuelle maximum
Ø en mm intérieure des orifices d'entrées et de sorties	Débit maximum en m^3 en 1heure avec une perte de charge de 10 mètres	
12 mm	2 m^3	500 m^3
15 mm	3 m^3	1000 m^3
20 mm	5 m^3	1800 m^3
25 mm	7 m^3	3000 m^3
32 mm	10 m^3	5000 m^3
40 mm	20 m^3	12500 m^3

L'abonné fera remplacer par la Commune le compteur qu'il utilise par un autre de calibre supérieur si sa consommation annuelle avoisine ou atteint la valeur maximum indiquée ci-dessus ; sauf cas de surmenage, les frais de cette substitution seront à la charge de la Commune.
Les abonnés peuvent à tout moment demander la vérification de l'exactitude de leur compteur ; le contrôle sera effectué par l'agent du service de l'eau en présence de l'abonné.

CHAPITRE III : ABONNEMENT

Article 9 :

Toute nouvelle installation d'un compteur fera l'objet d'un contrat d'abonnement annuel. Les abonnements sont accordés à débit mesuré au compteur et renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Les compteurs d'eau seront mis en place dès le commencement des travaux, suite à l'arrêté donnant un avis favorable au permis de construire.
Une régularisation sera effectuée à compter de la date de signature du règlement de l'eau pour tous les chantiers non achevés.
Un compteur d'eau sera posé et une facture d'eau consommée envoyée à l'abonné.

Article 10 :

Un abonnement n'est pas transférable d'un immeuble à un autre.

Un usager ne pourra renoncer à son abonnement qu'en avertissant par écrit avec AR Le Maire de la Commune, au moins 60 jours avant l'échéance de son contrat.

Lors de la cession de l'abonnement, la prise d'eau sera interrompue et le compteur enlevé. L'abonné supportera sans indemnité, les dégâts qui pourraient être occasionnés par cette opération.
En cas de réouverture d'un branchement et de réinstallation d'un compteur après une résiliation par un même abonné la Commune facturera cette réinstallation à 100 €uros.

Article 11 :

En cas de changement du titulaire d'un abonnement (vente de la maison/immeuble ou changement de locataire), le nouvel abonné se substituera à l'ancien sans aucun frais supplémentaire. Le paiement au prorata de la consommation et de l'abonnement en cours au jour du changement incombera à l'abonné précédant. Dans le cas d'un décès toutes sommes dûes à la mairie seront à la charge des héritiers ou ayants droits.

Article 12 :

Il est FORMELLEMENT interdit à tout abonné sous peine de poursuites judiciaires que la Commune pourrait exercer contre lui :

-D'utiliser l'eau potable autrement que pour son usage personnel,

-D'en disposer soit gratuitement soit moyennant finance en faveur de tout autre particulier ou intermédiaire, sauf en cas d'incendie.

-De pratiquer un branchement sur la conduite d'amenée avant le compteur

-De procéder à la manœuvre de la vanne de coupure générale située sur la voie publique (Un robinet en aval du compteur existe et seulement celui-ci peut être fermé par l'abonné)

-De modifier les dispositions du compteur, d'en gêner le fonctionnement, de briser les cachets de cire ou en plomb de cet appareil.

Article 13 :

Tous les aménagements post compteur sont à la charge de l'abonné ; celui-ci est responsable de tous les dommages qui peuvent être causés à la Commune ou au tiers. Il devra en outre signaler sans retard à la Commune tout indice d'un fonctionnement défectueux du branchement.
Les robinets de puisage installés après le compteur seront de type à pression ou à soupape pour éviter les coups de béliers et les chocs dans les conduites. De plus si une installation intérieure provoque des perturbations dans la distribution d'eau (par exemple retour d'eau dans le circuit de distribution de la Commune) Le Maire peut imposer un dispositif anti retour. La Commune n'exercera aucun contrôle sur l'établissement des distributions intérieures, mais en cas de problèmes nuisibles sur la distribution du réseau, elle se réserve le droit de surveillance de ces installations.

Article 14 :

Les abonnés ne pourront réclamer AUCUNE indemnité à la Commune pour les interruptions momentanées du Service de l'Eau résultant soit :

-de gelées
-de sécheresses
-de réparations sur le réseau
-de purge et nettoyage des réservoirs/châteaux d'eau
-ou autres causes considérées cas de forces majeures

Il en est de même pour des variations de pression et de la présence d'air dans les canalisations.
En cas d'interruption de la distributions excédant 15 jours de suite pour cause majeure, le prix de la redevance forfaitaire sera réduit au prorata du nombre de jours non utilisés.
Aucune demande d'exception de paiement de l'eau, de location de compteur pour une interruption volontaire de la part de l'abonné ne peut être prise en considération.
La Commune n'est pas tenue d'avertir les abonnés de la coupure de distribution de l'eau sauf pour des travaux sur les conduites programmées longtemps à l'avance.

Article 15 :

En cas de forces majeures, la Commune peut à tout moment interdire l'usage de l'eau par les abonnés pour tous les usages autres que les stricts besoins ménagers et de limiter la consommation en fonction des possibilités de fourniture du service. En outre, la Commune se réserve le droit, dans l'intérêt général, de procéder à n'importe quel moment, à la modification du réseau de distribution ainsi que

de la pression de service, même si le service des abonnés venait à en souffrir et sans que ceux-ci puissent réclamer une indemnité ou une réduction du prix de l'abonnement.

CHAPITRE IV : AUTRES USAGES

Article 16 :

Des abonnements pour utilisation industrielle / artisanale / agricole / commerciale de l'eau peuvent être accordés.

Article 17 :

Des abonnements temporaires peuvent être consentis à titre exceptionnel (construction d'une habitation / hangar agricole / cabane de chantier provisoire…) pour une durée maximale d'un an. Le service des eaux pourra subordonner la réalisation des branchements provisoires pour abonnement temporaire, au versement d'un dépôt de garantie fixé suivant l'importance du matériel immobilier du demandeur et de la consommation probable.

Article 18 :

En cas d'incendie ou d'exercice de lutte contre l'incendie, les conduites du réseau de distribution peuvent être fermées sans que vous puissiez faire valoir un droit à dédommagement.
En cas d'incendie dans le périmètre de compétence de la Commune ou d'exercices d'incendie, les abonnés devront, sauf cas de force majeure, s'abstenir d'utiliser leur branchement.

Article 19 :

La manœuvre des robinets d'arrêt, bouches et poteaux d'incendie, incombe seul au service des Eaux et au Service de Protection contre les incendies.

CHAPITRE V : TARIFICATION

Article 20 :

Abonnement
Le montant des abonnements ménagers est établi selon les tarifs résultant d'une décision de la Commune. Les sommes dûes au titre des abonnements sont payables annuellement.

Article 21 :

Consommation
Les recouvrements de la consommation et de l'abonnement se font *annuellement* sur l'état dressé par l'agent préposé.

La plus grande facilité sera accordée à l'agent de service pour le relevé des index. Si à l'époque d'un relevé, l'agent du Service des Eaux ne peut accéder au compteur, il est laissé sur place un avis et demande de relevé par l'abonné. Si ce relevé ne peut avoir lieu, la consommation est provisoirement fixée au niveau de celle de la période correspondante de l'année précédente ; le compte sera apuré ultérieurement à l'occasion du relevé suivant.
L'abonné ne sera jamais fondé à solliciter une réduction sous prétexte de fuite, sauf dans le cas de force majeure soumise à la Commune.
Aucune réclamation ne pourra être formulée si l'écart constaté n'est pas supérieur à 1 m^3.

CHAPITRE VI : PAIEMENT

Les factures parviennent aux abonnés par courrier postal avec une échéance de 30 jours à réception.

Article 22 :

La facturation est réalisée sur la base d'une facture par an. Chaque facture comprend une part fixe annuelle (abonnement) et une part variable proportionnelle à la consommation de l'abonné. **La part fixe abonnement est comptabilisée à partir du jour de la pose du compteur par l'agent technique communal**

Article 23 :

Le montant correspondant à la fourniture d'eau et aux prestations assurées pas la collectivité doit être acquitté au terme de l'échéance indiquée sur la facture, ce délai étant au minimun de 14 jours.

Article 24 :

En cas de non règlement des factures, la Commune pourra, 20 jours après la mise en demeure de l'abonné, restreindre la fourniture de l'eau jusqu'au paiement des sommes dûes, y compris les frais correspondants à l'intervention sur le branchement et les frais engagés par le recouvrement.
Les sommes sont donc dues même en l'absence de coupure d'eau.

Le Receveur de la Commune fait les diligences et poursuites nécessaires au recouvrement intégral des redevances en vertu du titre de recettes établi par le Maire de la Commune de Vitrac en cas d'empêchement, du premier adjoint, et rendu, le cas échéant, exécutoire par le Préfet.

CHAPITRE VII : POLICE

Article 25 :

Les infractions au présent règlement seront constatées soit par l'agent du service des eaux, soit par le Maire et pourront donner lieu à des poursuites devant les tribunaux compétents. De plus le Maire se réserve le droit d'appliquer une amende forfaitaire de 1500€ et de 5000€ en cas de récidive

CHAPITRE VIII : DISPOSITONS GÉNÉRALES

Article 26 :

Le présent règlement ainsi que les tarifs pourront être modifiés à toute époque ; soit par décision du Conseil Municipal, soit par application des décisions d'ordre règlementaire qui pourraient être prises par le Ministère de l'Intérieur ou le Ministère de l'Agriculture.
Dans la mesure où ces modifications aggraveraient la charge de l'abonné, celui-ci aurait le droit de demander la résiliation immédiate de son abonnement sans indemnité de part et d'autre.

La résiliation fera l'objet d'une déclaration écrite, adressé au Maire de la Commune avec Accusé de Réception, dans la huitaine de la mise en application du nouveau règlement.

Les comptes de fourniture d'eau seront réglés dans les huit jours de cette déclaration.

Article 27 :

Le présent règlement sera validé en réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2022, puis mis en vigueur aussitôt après son approbation par l'autorité de tutelle en l'occurrence la Préfecture du Cantal.

Article 28 :

Le Maire de la Commune de Vitrac, les agents placés sous ses ordres, sont en charge de l'exécution du présent règlement.

Délibéré et voté par le Conseil Municipal de Vitrac, dans sa séance du 14 novembre 2022

Le Maire,

MAIRIE DE VITRAC 15 (Cantal)

Marie-Paule BOUQUIER

Transmis à la préfecture du Cantal, le 22 NOVEMBRE 2022

Vente immobilière - Labrunie

Maison à vendre sur la commune de Vitrac dans le hameau de Labrunie.

Voici quelques renseignements et photos au sujet de la maison de Monsieur Albert Ladowitch (décédé). Ci-dessous : l'estimation qui avait été faite en 2013 par l'agence OptimHome d'Ytrac, elle détaille les prestations de la construction.

M. Yannick LADOWITCH et sa sœur (les enfants de Monsieur Albert Ladowitch sont les propriétaires et souhaitent vendre. Conscient que l'estimation de l'époque n'est très certainement plus d'actualité mais, si jamais quelqu'un était intéressé, ils sont prêts à étudier toute proposition.

Le terrain fait environ 900 m² et il y a une fosse septique (à vérifier si toujours aux normes…). Tout a été fait en règle, détention d'un permis de construire ainsi que d'autres documents officiels.

Ci-après quelques photos scannés, d'où la qualité moindre, mais elles donnent tout de même un aperçu général : le mobile-home est intégré à la construction et n'est pas visible à l'intérieur puisqu'il a été « caché » par une cloison. La photo, prise avant la fin des travaux, permet de voir la charpente en bois.

Personne à contacter :
M. Yannick LADOWITCH - 04 75 30 71 19 / 07 87 19 21 77

Vente immobilière - Labrunie

A la demande de Monsieur Yannick LADOWITCH demeurant Le Monteil 07160 ACCONS

Il est dressé le présent avis de valeur concernant le bien sis à: Labrunie, 15220 VITRAC.

Type de bien:

. Partie de maison construite accolée à un mobilhome, cet ensemble comprenant:
  Salon-salle à manger avec insert donnant sur terrasse, salle d'eau avec WC, douche, dressing, 2 chambres.
  Surface habitable: 51 m2.
. En séparé, abri de jardin en bois de 13,5 m2.
. Surface du terrain: 9 ares 71 centiares composé de 2 parcelles cadastrées:
  Section C n° 697 pour 3 ares 1 centiare
  " n° 700 pour 6 ares 70 centiares

Au vu des éléments apportés par le demandeur,

Compte tenu du marché immobilier et des résultats des ventes obtenus dans le secteur et des spécificités du bien,

Ces éléments conduisent à un avis de valeur se situant entre 33.000,00 Euros (Trente trois mille Euros) et 35.000,00 Euros (Trente cinq mille Euros).

En pièces jointes: l'extrait du plan cadastral et le relevé de propriété.

Fait à Ytrac, le 08 Novembre 2013

Serge PUECH

Agent Mandataire OPTIMHOME (15)

4, Impasse du Lac Molinier

Le Bex - 15130 YTRAC

Tél. 04 71 62 85 50 - Port. 06 27 10 62 16

Email : [illegible]

[illegible]

« 2022 - 2023 »

Merci de faire vivre VITRAC !

Préambule

La vie associative Vitracoise a toujours su nous rassembler, nous faire rêver et sublimer notre quotidien.

Les responsables des associations agissent comme des chefs d'orchestre pour nous offrir des moments inoubliables. Pour cela, ils donnent de leur temps, une disponibilité et un bénévolat qu'ils mettent au service des autres. Ceux sont des actes qui génèrent de la joie, des liens sociaux, du « mieux vivre ensemble ».

Les membres du nouveau Conseil municipal, lors du vote du budget en juin dernier, ont revu le mode et le montant d'attribution des subventions aux associations communales.

Ce fut un temps d'observations et d'échanges placés sous le respect des valeurs qui composent les associations.

La réflexion accompagne la décision prise par tous les membres du conseil municipal, elle a été dictée par un esprit de légitimité, Nous avons également observé les dépenses de fonctionnement.

A l'unanimité, il a été décrété l'octroi d'une aide financière aux associations qui ont la volonté d'organiser une manifestation ou un évènement sur la commune. Etre à l'origine d'une offre diversifiée à la population demande de l'énergie, du temps et de l'investissement.

Nous avons donc voulu aider les associations qui ont cette volonté, cette audace qui contribuent à la vie de notre village.

L'esprit collectif au regard des personnes qui agissent pour le bien commun est pour nous tous un principe essentiel

Nous avons hâte que la vie associative reprenne pleinement !

Être ensemble, organiser ensemble, vivre ensemble sont les moteurs de nos vies.

A très bientôt.

2021/2022 – Comité des fêtes de Vitrac

Le Comité des fêtes de Vitrac vous souhaite à tous une très belle année 2022 qui sera sous le signe des retrouvailles ! Un grand MERCI à tous nos membres et aux personnes qui viennent nous prêter main forte !

Encore une fois de plus, difficile d'écrire aux vues de l'année écoulée. L'histoire du comité des fêtes ayant été narrée lors du précédent bulletin, je ne vais pas me répéter…

En début d'année 2021, nous étions tous optimistes sur la saison, nous avions donc commencé à préparer **la nuit du Drat 2021**. Beau parcours, belles animations et même un concert punk prévu dans l'église… Bref tout était prêt quand soudain **PAF !!!** Couvre-feu, même à 23h nous nous sommes résignés à notre plus grand regret.

Vient ensuite la fête, même scenario, tout était prêt ! Programme sur le thème de « La croisière s'amuse ». Très beau programme également et le tout gratuit comme toujours.

Les deux week-ends précédents la fête, le comité est passé dans toutes les maisons pour distribuer la traditionnelle Fouasse et le programme de la fête. Nous remercions tout le monde pour le très bon accueil lors de ce passage.

Tout était prêt, nous étions motivés comme des bêtes ! Et surprise, nouvelles consignes sanitaires au bon vouloir du préfet. Verdict : Pass Vaccinal à contrôler et obligatoire et pas de consommations debout à la buvette… … ???

S'en suit alors, une réunion de crise du comité le dimanche précédent la fête. Et avec déchirement nous avons annulé. Nous ne voulions pas contrôler ou refuser l'accès à notre fête qui est, et sera toujours un lieu de rencontre pour TOUTES et TOUS !

Le plus dur dans tout cela c'est que nous devions avoir en **EXCLUSIVITE**, Monsieur Jean Paul BELMONDO en invité d'honneur pour réaliser des baptêmes de l'air en hélicoptère. Nous ne pourrons malheureusement pas renouveler cela en 2022…

Quelques semaines plus tard nous avons tout de même tirer le feu d'artifice avec pic-nic géant avant, histoire de tenter de faire quelque chose tout de même !

Seule petite consolation de cette année, une soirée conte le 11 novembre 2021 avec Clément BOUSCAREL (Paysan conteur) qui a fait beaucoup de bien.

Bref, parlons de choses sérieuses ! Les dates à retenir pour 2022 :

- Nuit du Drat : Samedi 4 juin 2022.
- Fête de Vitrac : le 5 et 6 août 2022.

On croise les doigts, ça va bien se passer. En attendant reposer vous, nous avons 2 fêtes et 2 nuits du Drat de retard.

A très vite.

Des bisous !

Le président
Adrien C.

2022/2023 – Comité des fêtes de Vitrac

Enfin nous avons pu nous retrouver !!!

Après 2 années sans fête et sans Nuit du Drat, cette année 2022 était sous le signe des retrouvailles. Retrouvailles qui ont fait un bien fou à tout le monde.
Pour tous les membres du comité et les aidants aux diverses manifestations, il a fallu relancer la machine (un peu rouillée), mais qui avec la volonté et l'enthousiasme de tout le monde a permis de ne plus ressentir cette pause.
Les « gestions de buvette » ont été plus dures à reprendre en mains… Je vous en donne un Exemple :

Un Monsieur que nous appellerons **Michel** *(ce prénom est purement imaginaire et hypothétique pour notre travail pratique*) souhaite remettre sa tournée depuis une petite demi-heure. Sachant que Jean-Pierre, Marcel, Claude et Charles *(prénoms toujours imaginaires…)* veulent également remettre une tournée alors que, nous sommes déjà en train de servir la tournée de **Bernard**. La joyeuse bande entame une chanson très connue du comité. Le célèbre : **« C'EST LA TOURNÉE DU COMITÉ !!! TANT QU'ON L'A PAS ON S'EN VA PAS !!! »** Nous resservons donc la tournée de **Michel** *(j'espère que vous suivez toujours).* En sachant très bien que Charles et Jean-Pierre n'ont pas encore fini leurs verres de la tournée de **Bernard**. Le niveau sonore est de plus en plus élevé entre nos compères. Nous servons une salers (avec 2 Glaçons) à Jean-Pierre, Une salers cassis (sans trop de cassis) à Marcel, un muscat (sans glaçons) à Bernard, une Avèze citron pour Claude (« met là par-dessus »), Charles n'ayant pas fini son demi-pêche part sur un boc panache pêche, et Michel est parti pisser ! Du coup Marcel tend un billet de 50 € sachant que le verre de Michel n'est pas servi il nous demande de lui remettre ce qu'on veut... De ce fait, nous servons donc une salers par-dessus l'autre *(avec un petit doute si ce n'était pas de l'Avèze… ?)*. Entre temps Michel revient *(après avoir donné une seconde vie à ses 6 Salers)* prend le billet de 50€ de Marcel le jette sur le bar et tend un billet de 20€, un de 10€ et un de 5 € avec un regard ne laissant aucune hésitation à l'encaissement de cette tournée… Après un calcul savant nous retournons rendre la monnaie de Michel, qui en profite pour demander un rosé pamplemousse et un Perrier menthe en plus… Pendant que Jean-Pierre et Marcel nous ordonnent de remettre la leur parce qu'ils doivent y aller…

Vous l'aurez compris c'est sportif, pour retrouver les réflexes d'une buvette efficace propre à Vitrac et jalousée de tous les villages avoisinants. Buvette réputée pour sa rapidité, sa réactivité, ses glaçons, ses cacahuètes, son bac refroidisseur, son brumisateur et bien sur le sourire de ses serveuses et serveurs. J'en profite pour les remercier de leur investissement. Qu'ils soient membres du comité ou venant nous prêter mains fortes tout au long de l'année.

MERCI !!!

Et si vous aussi vous souhaitez goûter à cette expérience de buvette haute en couleur... Le comité des fêtes vous accueillera avec plaisir

Le président
Adrien C.

2022/2023 - Comité des fêtes de Vitrac

Nuit du Drat 2022 !!!

Après deux ans d'attente elle est revenue. Tout le monde à répondu présents pour cette très belle soirée. Tant du côté des participants, que des bénévoles.

Le rendez-vous de tout ce beau monde déguisé pour l'occasion, été donné devant la salle des fêtes. Qu'allait réserver cette nouvelle édition de la nuit du Drat ??? Niveau météo ? Pas de pluie pour le moment (mais tout le comité faisait de l'huile aux vues des précipitations annoncées… Nous avons même en fin de matinée annulé le passage au trou du diable pour raccourcir le parcours. Et le final initialement prévu dehors fut transféré dans la salle des fêtes). Bref la tension était à son comble quand tout à coup à 20h00 tapante… On peut entendre au loin, une musique se rapprochant de la salle des fêtes. Puis de plus en plus proche. Au niveau du lavoir un ensemble motorisé avec des gens dessus (mais flou) et la musique de plus en plus forte. Une Gay Pride !!! Autour de ce char 650 personnes en attente du show. Et là un Freddy Mercury plus vrai que nature (peut-être légèrement plus gros) entame une chanson de Queen saturée en guitare et rock au possible. Entouré de Michou (roi des nuits parisiennes), 2 Groupies colorées, et bien sur le Drat !!! Mais où était donc la diablesse ? Avant même d'avoir fini de poser la question cette dernière sortit du camion des 3 caves par une mécanique de spectacle digne d'un moulin rouge. A ses cotés une Dalida tout simplement sublimissime. Ces deux femmes d'exception rejoignirent l'équipe du char électrisé par la prestation de Freddy… Arriva le moment du final de la chanson avec fontaine de champagne et une pyrotechnie dantesque !
Le char reprit la route suivie par plus de 600 personnes.

Le départ de la nuit du Drat 2022 été lancé !!! Direction le chemin du château ou la gay Pride livra les marcheurs à eux-mêmes.

Après avoir croisé 3 personnes en panne avec un 4x4 qui voulait découvrir la région… Direction Valette, puis Labrunie pour arriver ensuite à Lasplagnes ou fut servi l'apéritif en musique avec un point de vue magnifique sur un coucher de soleil à couper le souffle. Mais avec une vue côté ouest sur de gros nuages bien noirs…

Après s'être désaltéré et même soulagé pour certains, non loin de là, se déroulait une distribution de cartons de quine par deux hôtesses promettant des lots extraordinaires… Arrivé dans le bois avant Muratet, les marcheurs découvraient un stand tenu par Freddy et Michou. Freddy en tant que maître du jeu (jeu que nous

appellerons Quine Sauvage) contrôla chaque carton. Personne n'a su comment il procédait mais en deux secondes, il annonçait si le carton était gagnant ou perdant. Michou quant à lui animait cet entracte et remettait les lots. Des lots extraordinaires, tel que des tee-shirts Groupama, des cartes, des blocs notes Conforama, parasols… Le moment le plus surprenant de ce quine sauvage fut le super quine gagné par un marcheur n'ayant pas de carton. Qui remporta une chaine Hifi et ses deux enceintes ! Comme quoi à la nuit du Drat tout est possible.

Tout oui même se prendre un petit orage sur le coin de la gueule notamment au niveau de la charcuterie… Toutes les granges, chapiteaux, dessous de toit, remorque, niche de chien, pigeonnier, poulailler, et j'en passe… ont servi pour éviter la douche froide qui par chance ne dura pas longtemps. Après s'être rassasié d'une assiette de charcuterie et de vin rouge : retour à Vitrac bourg !
Un petit canard offert dans le chemin des peintures juste avant de revoir le diable et sa diablesse en train de vouloir bruler Dalida (Je vous rassure Dalida va bien, elle se produit actuellement chez Michou tous les vendredis soirs, avec le code Drat vous aurez droit à une petite coupette de champagne)

Et pour finir, l'arrivée bien méritée attendait nos marcheurs où leur fut servie la célèbre truffade saucisse et le dessert. La soirée s'est prolongée dans la salle des fêtes où tout le monde a pu se déhancher jusqu'au bout de la nuit avec « KM event ».

Malgré la pluie cette soirée fit un bien fou à tout le monde après deux ans de frustration.

Merci à tous pour cette belle édition !

Fête de Vitrac 2022 !!!

La fête débuta le vendredi soir par un pique-nique où tout le monde était conviés sur le terrain de camping. Cette soirée était accompagnée par 2 chorales, « Les Mémélodies » et « Souviens-toi » qui reprenaient des chansons françaises avec entrain, bonne humeur et justesse. Dans une ambiance détendue de début de fête ou chacun pu reprendre les chansons proposées. Chacun pu aussi choisir un morceau de musique pour la suite de la soirée musicale autour de la buvette. Chaque morceau de musique fut passée à la buvette mêlant musique actuelles, anciennes, paillardes, poétique, décalée, à boire…

2022/2023 - Comité des fêtes de Vitrac

Le samedi, la fête débuta en début d'après-midi avec son traditionnel concours de pétanque. Sous une chaleur accablante ! Ce qui expliqua qu'il n'y avait que la moitié des équipes par rapport aux années précédentes. En fin de concours : l'apéro commença avec toujours un peu moins de monde du fait de la chaleur.
Le repas du soir lui afficha complet avec son agneau grillé par nos soins avec amour et professionnalisme à toute épreuve.
En fin de repas, la soirée se clôtura par un concert des Swan's boys. Reprenant des chansons françaises et anglaises dans un registre pop-rock.

Le dimanche, le thème était le tour du monde. Au vu de la température ambiante on se rapprochait déjà plus des Antilles que du Cantal… En milieu d'après-midi chacun pu découvrir différents jeux inspirés des 4 coins du monde. Les bolas d'Argentine, le foot pied du Brésil, la course de pneu d'Afrique, et la Pignata revisitée…

Pendant tout le dimanche l'association culture et patrimoine avait proposé un vide grenier dans la cour de l'école.

La compagnie Musidea était là pour leur revue tour du monde. Avec danseuses, chanteur et violoniste pour nous faire voyager tout en restant dans notre beau village de Vitrac. Alliant costumes, danses, musique et chant de chacun des pays visités. En passant par la chine avec ses geishas, ses danses brésiliennes, la France et son célèbre French cancan, les états unis avec l'immortel Elvis le King, notre Cloclo et ses Clodettes intemporel…
L'apéritif étant proposé par le comité, ce dernier désaltéra les personnes présentes malgré le sauna Vitracois. Le soir il était possible de se restaurer sur place avec une excellente paëlla.

Après le repas la compagnie Musidea proposa un autre passage très apprécié. Plus long que l'après-midi. Haut en couleur, ravissant tout le monde, petits et grands, femmes et hommes.

Quant au feu d'artifice, nous avons reçu un arrêté préfectoral nous interdisant de le tirer en raison de la sécheresse et d'un risque d'incendie trop élevé.
La soirée se clôtura donc à la buvette et son fameux atterrissage musical de fin de fête tout en douceur.

Les dates à retenir pour 2023 :

- Le **Samedi 3 Juin** : Nuit du Drat

- Du **Vendredi 4 au Dimanche 6 Aout** : Fête de Vitrac. Le thème sera cette année « Route 66 » avec un possible grand retour des Caisses à Savons…

2021/2022 Entente sportive Vitrac - Marcolès

La saison 2019-2020 n'a pas pu aller à son terme vu le confinement dû à la Covid.

Malgré le contexte sanitaire dû à la pandémie, l'Entente Sportive Vitrac Marcolès a tenu une " mini " assemblée générale dans l'été pour faire le point sur la saison 2020-2021 en présence de quelques joueurs et membres du club.

Ce fût l'occasion pour notre président Florent MARTINET de tirer un bilan de la saison et des manifestations qui ont pu tout de même se dérouler.

L'équipe I évolue toujours en départementale 3.

L'équipe II évolue toujours en départementale 5, en entente avec l'équipe 3 de Parlan/Le Rouget

Quatre nouveaux joueurs sont venus renforcer l'effectif. Concernant les jeunes pousses qui évoluent au sein de l'école de foot Cère et Rance, nous accueillons avec plaisir de nouveaux licenciés.

Toutes nos félicitations à Raymond MAS pour sa médaille d'argent décernée lors de l'assemblée générale du District en récompense de tout son engagement et des services rendus au club. Remerciement également à Florent MARTINET pour son investissement en tant qu'entraineur et joueur.

Tous les membres du bureau ont été reconduits.

Prochains rendez-vous proposés par l'Entente (en fonction de l'évolution des conditions sanitaires) :

- Quine, le 05 février 2022 à MARCOLES

- Repas, le 16 avril 2022 à VITRAC

- Assemblée Générale, le 18 juin à MARCOLES

Les calendriers seront distribués dans les prochains jours en tenant compte des mesures sanitaires. Nous vous remercions infiniment pour votre sollicitude et pour le soutien que vous nous apporterez en cette année exceptionnelle.

L'Entente Sportive Vitrac-Marcolès vous présente ses meilleurs vœux pour 2022 !

Culture et patrimoine

L'association **Culture et Patrimoine à VITRAC en Châtaigneraie** a exposé du 15 Juillet 2021 à la mi septembre 2021 des photos sur les murs des habitations Vitracoises avec pour thème « l'eau dans tous ses états ».

Les visites ont été nombreuses, ainsi que les félicitations aux photographes.
Nous remercions vivement les participants qui nous ont permis d'effectuer cette manifestation.

Nous remercions également les Vitracois qui avaient détournés et fleuris de vieilles chaises customisées devant leurs maisons.

Les visiteurs pouvaient également observer une pyramide de chaises modifiée et customisée dans la cour de l'école.

Venez encore nombreux déambuler en 2022 avec notre nouveau thème : « La fête dans tous ses états ».

Très cordialement,

La Présidente,

Martine VANTALON.

Culture et patrimoine

2022-2023 Culture et patrimoine

L'association **Culture et Patrimoine à VITRAC en Châtaigneraie** a exposé du 15 Juillet 2022 à la mi septembre 2022 des photos sur les murs des habitations Vitracoises avec pour thème « la fête dans tous ses états ».

Merci à vous tous !

Vous connaissez déjà sans doute, le thème du troisième Troupeau de bâches : Duo insolite ! Nous vous invitons donc à participer à l'expo qui se tiendra cet été sur les murs de Vitrac.

Merci de prendre connaissance du règlement ci-joint et de compléter l'inscription avant le 30 avril 2023 pour toute participation.

Nous avons eu l'heureuse surprise en demandant un devis à Printoclock (société toulousaine), d'avoir un prix de revient défiant toute concurrence : 20€ par bâche.

Les impressions se feront donc obligatoirement par nos soins pour honorer le devis. 10€ seront demandés lors de l'inscription. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information.

A vos appareils photos !

Bien cordialement,
Cathy Sellam pour l'association Culture & Patrimoine à Vitrac en Châtaigneraie

Association Culture & Patrimoine à Vitrac en Châtaigneraie Lamartinie 4 - 15220 Vitrac tél 04 71 43 54 46

Règlement 2023 :

Exposition photos 2023 « Troupeau de bâches »

Article 1 – Une exposition photos est organisée à Vitrac (Cantal) par l'association Culture et Patrimoine à Vitrac en Châtaigneraie de juillet à septembre 2023 dont le thème est « Duo insolite ».

Article 2 – La participation à l'exposition est ouverte à tous les photographes, amateurs ou professionnels ayant acquitté les frais d'inscription d'un montant de 10 €. Chaque participant peut proposer au maximum deux photos.

Article 3 – La fiche d'inscription est téléchargeable sur le site Internet de la commune de Vitrac - www.commune vitrac - cantal.fr - pour toute personne manifestant son intention de participer. L'inscription est confirmée par l'envoi de la fiche renseignée au plus tard le 30 avril 2023 à l'adresse suivante : culturepatrimoine15@gmail.com

Article 4 – Les photos seront présentées en extérieur, à Vitrac, sur des supports dénommés bâches de 100 cm x 150 cm de côté. L'orientation (paysage ou portrait) est à la

convenance du photographe en respectant la contrainte précédemment décrite.

Article 5 – L'auteur donne un titre à ses photos s'il le souhaite et fournit toute information qu'il juge utile. Autant que possible le photographe porte sur la photo son nom et le titre donné au cliché. A défaut ces informations seront portées par les organisateurs.

Article 6 – L'impression des photos est obligatoirement faite par l'association. Les fichiers sont transmis soit par Wetransfer, soit par Grosfichiers. Dans tous les cas le poids de chaque photo ne doit pas être inférieur à 3 MO ni supérieur à 40 MO. L'adresse mèl de réception est la suivante : culturepatrimoine15@gmail.com L'impression des photos se fera après réception d'un chèque établi à l'ordre de l'association Culture & Patrimoine à Vitrac en Châtaigneraie. Pour une bâche, le montant est de 30 €, pour deux bâches il est de 50 € (inscription de 10 € comprise).

Article 8 – S'agissant d'une exposition se déroulant en extérieur l'association décline toute responsabilité quant aux éventuelles dégradations pouvant survenir.

Article 9 – En s'inscrivant les participants garantissent à l'organisateur qu'ils sont propriétaires de la photographie, que leur photographie ne porte pas atteinte à l'image de tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires. Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée. De la même manière la photographie ne doit pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste, contraire à la loi.

Article 10 – L'inscription vaut acceptation du présent règlement. Son non-respect entraîne de facto le retrait de l'œuvre proposée par l'auteur.

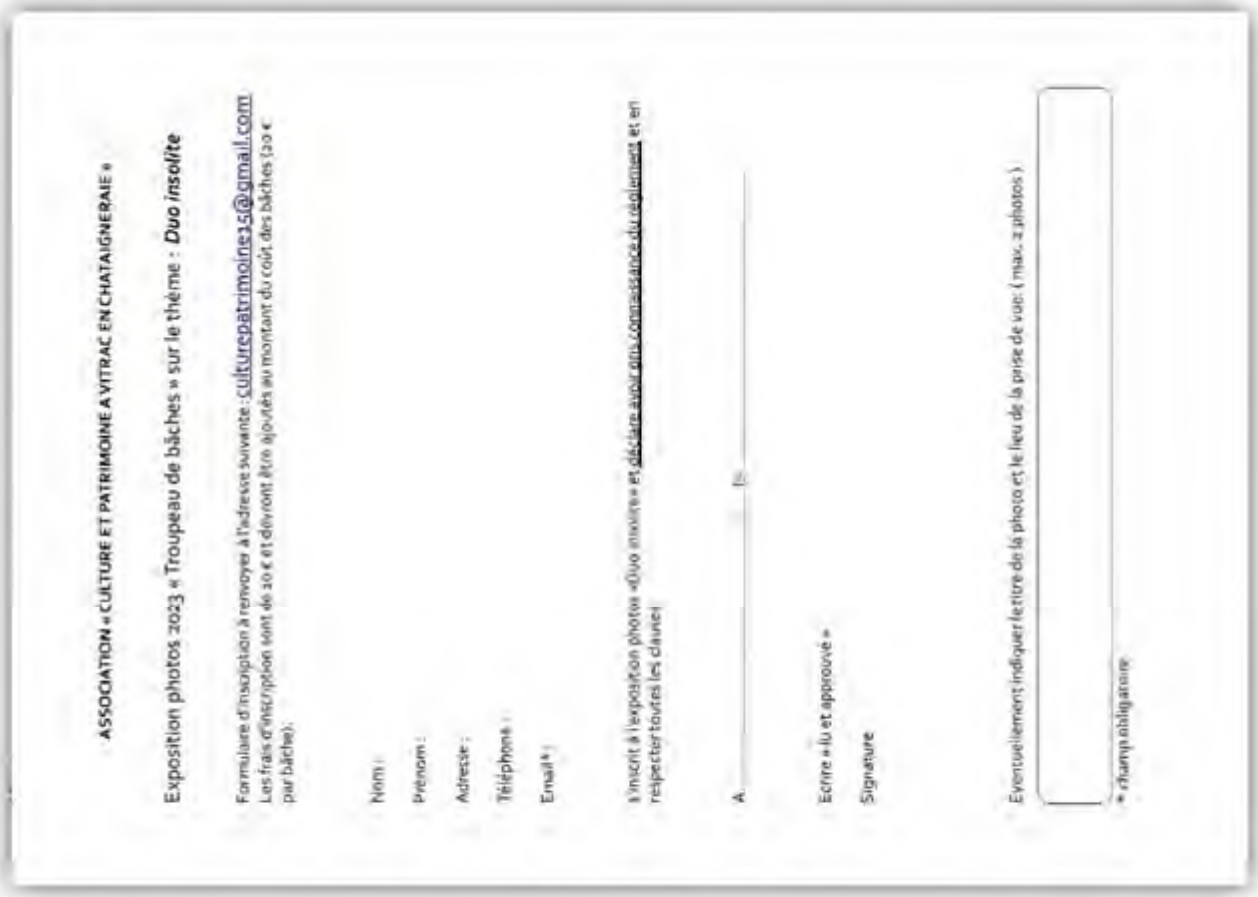

ASSOCIATION « CULTURE ET PATRIMOINE A VITRAC EN CHATAIGNERAIE »

Exposition photos 2023 « Troupeau de bâches » sur le thème : *Duo insolite*

Formulaire d'inscription à renvoyer à l'adresse suivante : culturepatrimoine15@gmail.com
Les frais d'inscription sont de 20 € et devront être ajoutés au montant du coût des bâches (30 € par bâche).

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email* :

S'inscrit à l'exposition photos «Duo insolite» et déclare avoir connaissance du règlement et en respecter toutes les clauses

A. _____ le _____

Ecrire « lu et approuvé »

Signature

Eventuellement indiquer le titre de la photo et le lieu de la prise de vue : (max. 2 photos)

* champ obligatoire

2021/2022 Chemin en Châtaigneraie

L'association de randonnée de Vitrac, Chemins en Châtaigneraie, n'a pas trop souffert, contrairement à la saison précédente, de la situation sanitaire puisqu'elle a pu mettre en œuvre la totalité des ses sorties prévues au programme.

La reprise des activités après la période estivale a débuté par une sortie de 3 jours dans l'Est cantalien. Le camp de base était fixé au gite de Fridefont. Ce week-end nous a permis de visiter le vendredi le château d'Alleuze, le Barrage de Grandval et la cité de Chaudes-Aigues. Sur la randonnée du samedi, nous avons traversé le cirque de Mallet et cheminés sur 19 kms jusqu'au viaduc de Garabit. Le dimanche, le parcours était dédié à la découverte du site sauvage des gorges du Bès.

L'assemblée générale s'est déroulée normalement dans la salle des mariages de Vitrac au mois de septembre. Les bilans présentés confirme la bonne santé de notre association avec un nombre de sorties en augmentation. Avec une sortie hebdomadaire tous les mercredis et une sortie dominicale tous les 15 jours, c'est quand même plus d'une soixantaine d'animations annuelles qui sont organisées par les bénévoles du club. Cela représente un investissement humain et financier non négligeable pour le club.

En cette fin d'année 2021, le nombre d'adhérents licenciés est de 46. Chemins en Châtaigneraie fait toujours partie, en terme d'effectif, des plus fortes associations du département du Cantal affiliées à la Fédération Française de Randonnée.
Le bilan financier présenté lors de cette assemblée générale est sain. Le bureau a tenu, devant les adhérents, à remercier vivement la municipalité de Marcolès pour l'attribution d'une subvention. Cela permet à notre association de renouer à une part de financement institutionnel pour le budget du club.

Après établissement du programme des sorties à venir l'assemblée générale s'est conclue par un repas à l'Auberge de la Tomette. Ce sont près de 40 convives qui ont profité d'un repas de qualité servi par M. et Mme. Rinche et qui ont aussi apprécié la qualité de leur accueil.

La nouvelle saison a débuté par les deux randonnées traditionnelles de Vitrac et de la rando des fours à Marcolès. La suite du programme nous permet de visiter les communes de la Châtaigneraie Cantalienne et les alentours d'Aurillac. La sortie en week-end vers le Sidobre maintes fois reportée est reprogrammée pour le mois de mai 2022.

Comme tous les ans l'association accueille des nouveaux adhérents. Si nos activités vous intéressent vous pouvez nous contacter au 04 71 43 28 71 ou 04 71 64 77 42. Il est bon de rappeler que la randonnée est une activité physique accessible à tous. La marche en groupe se déroule dans une ambiance conviviale et elle permet de découvrir et d'apprécier la richesse et la beauté des paysages traversés.

Les randonneurs de Chemins en Châtaigneraie souhaitent une bonne année 2022 à toutes et tous.

2022/2023 Chemin en Châtaigneraie

Toutes les randonneuses et randonneurs de l'association Chemins en Châtaigneraie se sont retrouvés dans les premiers jours de septembre pour débuter la 12ème saison en organisant leur traditionnelle fête de la randonnée à Vitrac.
Les bénévoles de l'association ont accueilli un peu plus d'une cinquantaine de participants sur les deux parcours qu'elle proposait. . Le bilan de la saison précédente fait état de plus d'une cinquantaine de sorties avec une moyenne de 25 marcheurs à chaque sortie.
Comme à l'accoutumée la plupart des randonnées se déroulent sur le territoire de la Châtaigneraie cantalienne les mercredis et les dimanches. Des sorties dans la montagne cantalienne sont mises en place pour une journée, permettant aux randonneurs de profiter des paysages qu'offre notre territoire. Un week end de trois jours dans le Tarn, a permis aux adhérents de Chemins en Chataigneraie de découvrir les carrières de granit du Sidobre ainsi que le point culminant de la montagne noire avec le Pic de Nore.
Cette année le groupe part apprécier les paysages du Jura avec entre autres les cascades du Herisson.

L'assemblée générale qui s'est tenue à la fin du mois de septembre a révélé un bilan moral et financier positif. Le club compte toujours une cinquantaine de licenciés.

L'arrivée de nouveaux adhérents a permis de compenser les quelques départs enregistrés en fin de saison précédente.

Le programme, établi en deux phases de septembre jusqu'à fin janvier et de février à juin, propose des randos essentiellement sur les communes de la Chataigneraie. Le calendrier du printemps est établi le jour de la rando à Vitrac où l'on partage la galette des rois. La saison se clôture par une petite rando de nuit avec des grillades.

Cette année, des adhérents du club vont suivre les formations fédérales de baliseurs officiels et pour certains commencer le cursus qui mène au brevet fédéral.

Une page Facebook a été mise en place à la rentrée et elle permet de rendre compte par quelques photos et commentaires de nos activités et de faire découvrir les panoramas que nous traversons.

Si vous êtes intéressé par notre activité vous pouvez nous contacter pour prendre des renseignements sur notre association. La randonnée est une activité physique accessible à tous. La marche en groupe se déroule dans une ambiance conviviale et elle permet de découvrir et d'apprécier la richesse et la beauté des paysages traversés.

Les marcheuses et marcheurs au départ de la fête de la randonnée à Vitrac.

2021-2022 Société de chasse

L'assemblée générale de la société de chasse a eu lieu le 04 juillet 2021, en la présence de 19 de ses membres, soit une très large majorité ; ce qui une fois de plus confirme un bon niveau de participation qui peut se vérifier à chacune de nos assemblées générales.

Ce fut l'occasion pour le président de remercier les chasseurs pour leur engagement et leur respect des consignes, notamment dans le cadre des contraintes sanitaires en battue.

Les participants ont pu poursuivre les échanges, à l'issue de l'assemblée, autour d'un bon repas et en toute convivialité au Tromp' L'œil.

Malgré les craintes engendrées par la situation sanitaire et l'annulation du traditionnel banquet, l'ACCA a cependant pu présenter un budget largement bénéficiaire.

Pour pallier cette annulation contrainte, le bureau avait pris la décision de commercialiser des barquettes de civet de chevreuil ainsi que des saucisses sèches de sanglier. Le succès a été au rendez-vous et a largement permis de combler le manque à gagner du banquet.

Il est également à préciser que les subventions allouées par le conseil départemental ainsi que la municipalité de Vitrac sont des aides particulièrement importantes en ces situations précaires.

Composition de la société

Cette année, aucun des membres n'étant à renouveler, la composition du bureau est demeurée inchangée.

Le bureau de l'ACCA est donc composé comme suit :

Conseil d'administration

Président : LAVERGNE Jean-Jacques
Vice-président : LAVERGNE Guillaume
Trésorier : PRAT Marcel
Trésorier adjoint : ROQUES Paul
Secrétaire : FLORY Hervé
Secrétaire adjoint : DELRIEU Bernard

Comité d'animation

COURCHINOUX Michel
DELRIEU Serge
LAROQUE Roland
MERCADIER Jean-Marie
DELRIEU Bastien
CARSANA Tiffany

Représentant des propriétaires non-chasseurs

JAULHAC Jean-Louis

Responsables des battues

LAVERGNE Jean-Jacques, LAVERGNE Guillaume et FLORY Hervé

Garde-chasse

CHARMES Christian

Contact :

LAVERGNE Jean-Jacques 06.73.53.66.62

- **GIBIERS**

*Lièvres :

La saison 2020-2021 s'est révélée une nouvelle fois globalement stable en ce qui concerne ce gibier. En effet, les prélèvements sont restés équivalents à ceux des saisons précédentes, aux alentours d'une quinzaine d'animaux.

2021-2022 Société de chasse

Pour la saison en cours, les lièvres ont paru être présents en nombre sur la plupart du territoire et il semble que les prélèvements soient du même niveau que l'année précédente mais il faut encore attendre le retour des carnets individuels pour en connaître le détail.

*Chevreuils :

C'est assurément l'espèce la plus présente sur notre territoire et les effectifs semblent toujours aussi stables sur la commune.

Le plan de chasse de la saison 2020-2021, s'élevant à 24 animaux, a été réalisé sans difficulté majeure malgré un manque certain de réussite qui nous a conduit à réaliser des battues plus tardivement en saison qu'habituellement.

Cette année les premières battues nous ont confirmé la présence en nombre des chevreuils et tout laisse à penser que le quota sera réalisé sans aucune difficulté.

*Sangliers :

Au niveau du sanglier, l'intersaison a été calme. Le nombre d'animaux présents a notablement diminué depuis deux ans grâce à la collaboration qui existe entre les ACCA de Vitrac et de St Mamet et qui permet de mettre en place des battues efficaces sur ce gibier qui nécessite une présence relativement nombreuse de chasseurs.

Ceci a permis par conséquent de maintenir une bonne pression de chasse et limiter ainsi la prolifération des animaux qui aurait pu devenir difficile à gérer si tel n'avait pas été le cas.

L'ACCA de Vitrac entend bien faire perdurer cet état de fait et favoriser autant que possible cette entente mutuelle.

Pour la saison 2020-2021 ce sont trois animaux qui ont été prélevés sur Vitrac et pour la saison en cours, nous en sommes également à trois, au moment de la rédaction de ce bulletin.

➢ MANIFESTATIONS

Une nouvelle fois le bureau s'est vu contraint d'annuler le traditionnel banquet « chevreuil » compte tenu de l'incertitude qui plane sur la situation sanitaire à la fin de l'hiver qui vient.La décision a donc été prise de renouveler l'opération de vente de barquettes de civet de chevreuil ainsi que de saucisses sèches à nouveau de sanglier mais également de chevreuil cette année.

Le président et les membres du bureau espèrent que la saison à venir se déroulera dans un esprit de respect mutuel entre chasseurs, agriculteurs et autres utilisateurs de la nature ainsi que dans le respect des espèces sauvages afin de pratiquer durablement notre passion.

Ils tiennent de nouveau à féliciter et remercier particulièrement la majorité des chasseurs de Vitrac qui ont pris conscience de la nécessité d'un effort de gestion et se sont responsabilisés. Leur engagement au sein de la société est indispensable à son bon fonctionnement.La solution aux difficultés ne réside en effet jamais dans l'égoïsme ni l'individualisme.

Ils souhaitent à tous, chasseurs et non-chasseurs, une bonne et heureuse année 2022.

2021-2022 Société de chasse

L'assemblée générale de la société de chasse s'est tenue le dimanche 12 juin 2022, en la salle polyvalente. Étaient présents l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, 15 chasseurs sociétaires, le représentant des propriétaires et exploitants agricoles, Mme Le Maire, ainsi que M. Gérard Lagarrigue, administrateur de le Fédération des chasseurs et M. Laurent Mondor, président de l'ACCA de Saint-Mamet-La-Salvetat.

Les participants ont pu poursuivre les échanges, à l'issue de l'assemblée, autour d'un bon repas et en toute convivialité au Tromp' L'œil.

Malgré les contraintes engendrées par la situation sanitaire et une nouvelle annulation du traditionnel banquet, l'ACCA a cependant pu présenter un budget équilibré.

Pour pallier à cette annulation contrainte, le bureau avait pris la décision de commercialiser des saucisses sèches de sanglier et de chevreuil. Le succès a été au rendez-vous et a largement permis de combler le manque à gagner du banquet.

Il est également à préciser que les subventions allouées par le conseil départemental ainsi que la municipalité de Vitrac sont des aides particulièrement importantes en ces situations précaires.

Composition de la société

Cette année, aucun des membres n'étant à renouveler, la composition du bureau est demeurée inchangée.

Le bureau de l'ACCA est donc composé comme suit :

Conseil d'administration
Président : LAVERGNE Jean-Jacques
Vice-président : LAVERGNE Guillaume
Trésorier : PRAT Marcel
Trésorier adjoint : ROQUES Paul
Secrétaire : FLORY Hervé
Secrétaire adjoint : DELRIEU Bernard

Comité d'animation
COURCHINOUX Michel
DELRIEU Serge
LAROQUE Roland
MERCADIER Jean-Marie
DELRIEU Bastien
CARSANA Tiffany

Représentant des propriétaires non-chasseurs
JAULHAC Jean-Louis

Responsables des battues
LAVERGNE Jean-Jacques, LAVERGNE Guillaume et FLORY Hervé

Garde-chasse
CHARMES Christian

Contact :
LAVERGNE Jean-Jacques 06.73.53.66.62

- **GIBIERS**

*Lièvres :

La saison 2021-2022 s'est révélée une nouvelle fois globalement stable en ce qui concerne ce gibier. En effet, les prélèvements sont restés équivalents à ceux des saisons précédentes, aux alentours d'une quinzaine d'animaux.

2021-2022 Société de chasse

*Chevreuils :

C'est assurément l'espèce la plus présente sur notre territoire et les effectifs semblent toujours aussi stables sur la commune.

Le plan de chasse de la saison 2021-2022, s'élevant à 24 animaux, a été réalisé sans difficulté majeure malgré un manque certain de réussite qui nous a conduit à réaliser des battues plus tardivement en saison qu'habituellement.

*Sangliers :

Au niveau du sanglier, l'intersaison a été calme. Le nombre d'animaux présents a notablement diminué depuis trois ans maintenant grâce à la collaboration qui existe entre les ACCA de Vitrac et de St Mamet et qui permet de mettre en place des battues efficaces sur ce gibier qui nécessite une présence relativement nombreuse de chasseurs.

Pour la saison 2021-2022 ce sont quatre animaux qui ont été prélevés sur Vitrac et pour la saison en cours, aucun animal n'a encore été prélevé au moment de la rédaction de ce bulletin. Ce ne sont pourtant pas les occasions qui ont manqué mais les chasseurs ont brillé par une malchance ainsi qu'une maladresse particulièrement exceptionnelle cette année !

*Cerfs :

Depuis la saison dernière sont apparus quelques cervidés, animaux habituellement absents de nos territoires. Nous nous trouvons d'ailleurs en « zone blanche » concernant la gestion de cette espèce, à savoir que les chasseurs ne doivent pas les laisser s'installer durablement.

Après avoir échangé leurs avis entre eux et avec les chasseurs présents, les présidents de Vitrac et Saint-Mamet ont conclu sur l'intérêt de mettre en commun la demande des bracelets ainsi que l'organisation des battues.

C'est d'ailleurs lors d'une battue organisée par Saint-Mamet et avec la présence de chasseurs de Vitrac qu'un cerf a pu être prélevé dans le secteur du Martinet.

➢ MANIFESTATIONS

Cette année l'ACCA organise enfin de nouveau son traditionnel « banquet chevreuil » !!!!
Notez bien la date : 18 Mars ! Et venez nombreux !!

Le président et les membres du bureau espèrent que la saison à venir se déroulera dans un esprit de respect mutuel entre chasseurs, agriculteurs et autres utilisateurs de la nature ainsi que dans le respect des espèces sauvages afin de pratiquer durablement notre passion.

Ils tiennent de nouveau à féliciter et remercier particulièrement la majorité des chasseurs de Vitrac qui ont pris conscience de la nécessité d'un effort de gestion et se sont responsabilisés. Leur engagement au sein de la société est indispensable à son bon fonctionnement. La solution aux difficultés ne réside en effet jamais dans l'égoïsme ni l'individualisme.

Ils souhaitent à tous, chasseurs et non-chasseurs, une bonne et heureuse année 2023

Amicale des parents d'élèves Vitrac / Marcolès / St Antoine

2021

BILAN D'UNE ANNEE PLEINE DE RENOUVEAU

En cette fin d'année 2021 fortement impactée par la crise sanitaire, l'APE Marcolès-Vitrac-Saint Antoine se veut optimiste et force de propositions, afin de soutenir au mieux les projets et activités qui rythmeront la vie scolaire de nos chères têtes blondes.

Nous sommes cependant au regret de noter que la situation sanitaire n'a pas permis d'organiser les évènements habituels et les enfants n'ont pu bénéficier des activités prévues en début d'année dans le cadre des projets pédagogiques programmés par les enseignantes.

Pour 2021/2022 l'effectif du RPI a connu une baisse significative occasionnant la fermeture d'un poste sur l'école de Marcolès. Désormais le RPI est réparti sur 3 classes : 2 sur Marcolès et 1 classe à Vitrac pour un effectif total de 36 élèves.

MARCOLES accueille une classe de 12 élèves en Petite, Moyenne et Grande Section Maternelle encadrée par Chantal LHERITIER. Et également une classe de 9 élèves en CM1 et CM2 qui ont pour enseignante Camille LOUBAT.

La commune de VITRAC quant à elle se voit confier 15 élèves en CP/CE1/CE2 chapotés par Mélanie BLONDEL.

À la suite de la démission du bureau lors de l'assemblée générale qui s'est tenue courant Juin 2021, **un nouveau bureau** s'est créé :

Claire BEAUDREY secrétaire, maman de Camille en CE1.Thierry BOUSSEAU co-présidents, papa de Gabriel en petite section. Marie-Laure CHAUSY secrétaire-adjointe, maman de Léon en CM1.

Catherine JOUBERT trésorière, maman de Camille en grande section. Nicolas MAS co-présidents, papa de Raphaël en CE1 et Olivia en moyenne section.

Nous souhaitons dans un premier temps remercier chaleureusement l'équipe sortante qui a fait vivre cette APE et œuvré pour soutenir les projets et activités de nos enfants.

Nous n'oublions pas les partenaires, parents et municipalités qui nous offrent leur soutien financier, logistique et humain sur l'ensemble de nos animations.

Nos réalisations 2021 :

Vente de sapins le 04 décembre à Marcolès et Vitrac et Spectacle de Noël le 16 décembre 2021.

2022

UNE APE DYNAMIQUE ET PLEINE DE PROJETS

L'Association des Parents d'élèves de l'école a mené plusieurs actions au cours de l'année scolaire écoulée, afin de financer des actions du RPI Marcolès-Vitrac-Saint-Antoine : vente de sapins, « quinola » (tombola à distance en remplacement du traditionnel quine),

Amicale des parents d'élèves Vitrac / Marcolès / St Antoine

photos de classe, vente de chocolats de Pâques…

Ces actions ont remporté un joli succès ! Elles ont ainsi contribué au financement du voyage scolaire des élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 à Ardes sur Couzes, au spectacle de fin d'année, à plusieurs sorties scolaires (musée, ferme…) et à acheter du petit matériel pour les écoles.

L'année scolaire s'est terminée le 1er juillet avec la fête des écoles à Vitrac : les enfants ont présenté des spectacles pleins de créativité !

La valorisation des actions de l'APE s'est élevée à 215 € hors subventions par enfant sur l'année scolaire écoulée, ce qui représente un montant important.

L'APE tient à remercier la municipalité de Vitrac pour son soutien financier, logistique et humain sur l'ensemble des animations, ainsi qu'aux maîtresses pour leur confiance et aux parents qui se sont mobilisés, que ce soit dans la recherche de sponsors ou pour la fête de l'école.

L'objectif de l'APE est de permettre à nos enfants d'accéder de manière équitable à des activités culturelles et sportives variées et de contribuer à leur épanouissement dans le cadre scolaire en lien avec le corp enseignant.

Concernant l'année scolaire en cours, une soirée Halloween a eu lieu le 31 octobre au foyer de Marcolès, les enfants ont parcouru le bourg en quête de friandises.

2022, **un nouveau bureau** :

Nicolas MAS co-présidents, papa de Raphaël et Olivia.

Thierry BOUSSEAU co-présidents, papa de Gabriel.

Catherine JOUBERT trésorière, maman de Camille.

Virginie BOYER secrétaire, maman de Maël

Les prochains RDV :

- Quine le 11 mars à Marcolès
- Fête de l'école 30 juin à Marcolès

Et enfin nous souhaitons rappeler que notre objectif premier est de créer une APE vivante et dynamique, chaque personne est donc la bienvenue pour nous prêter main forte de près ou de loin !

A très vite !

Club des Aînés Ruraux de Marcolès-St Antoine-Vitrac« Les « Les Rochers en Châtaigneraie »

2021

Notre club, composé de 125 adhérents, est une association loi 1901 qui a été créé en janvier 1977. Il est affilié à la Fédération Générations Mouvement, reconnue d'utilité publique, qui fédère plus de 140 clubs des Aînés dans le Cantal.

Il propose des animations toute l'année en privilégiant les rencontres et les échanges, le partage de loisirs et d'activités pour maintenir un lien social si important.

La crise sanitaire lié au Covid n'a pas permis de tenir notre Assemblée Générale annuelle en janvier 2021 et de mettre en œuvre les animations/activités prévues durant le premier semestre 2021. De fait, le Conseil d'Administration et le bureau ont été reconduits.

Composition du Conseil d'Administration (12 membres) : Josette Fel – Henriette Aymérial – Chantal Bernagou – Anne Marie Freyssinier – René Fel – Michel Lhéritier – Marcel Lacoste – Marcel Cantournet – Bernard Ouvradou – Bernard Villemin – Michel Nigou – Raymond Régis.

Composition du bureau : Présidente Josette Fel Vice président Bernard Ouvradou Secrétaire Raymond Régis Secrétaire adjointe Henriette Aymérial Trésorier Marcel Lacoste Trésoriers adjoints Michel Lhéritier/Bernard Villemin

Le Conseil d'Administration a pu se réunir à sept reprises cette année compte tenu de la situation sanitaire.

Dès le mois de juin, comme le permettait les autorités et en respectant les recommandations sanitaires, nous avons pu organiser plusieurs animations :

> le 19 juin, une sortie avec le matin visite guidée de Conques puis repas au restaurant à Grand Vabre. Une journée de reprise très appréciée des participants.

> le 18 septembre, sortie à Cahors avec le matin visite commentée de la ville à bord du Petit Train, déjeuner au restaurant et l'après-midi une boucle à bord du bateau Valentré. Plus de 50 participants satisfaits de cette journée découverte de la belle ville de Cahors.

> le 2 octobre, à la salle polyvalente de St Antoine, repas sanglier-aligot préparé par Jean Claude Combret que nous remercions de nous avoir régalé !

> le 17 octobre, soirée dansante à la salle polyvalente de Vitrac avec l'accordéoniste Y. Leybros et soupe au fromage très appréciée, faite par le restaurant Souq.

> le 20 novembre, concert du chanteur corse I Muvrini au Prisme d'Aurillac.

> le 7 décembre, après-midi bûches de Noël avec la projection sur le thème des burons du Cantal. Nous remercions Bernard

Club des Aînés Ruraux de Marcolès-St Antoine-Vitrac« les « Les Rochers en Châtaigneraie »

Delmas pour cette présentation très intéressante. Nous avons aussi participé à la collecte annuelle de la Banque Alimentaire les 26 et 27 novembre au magasin Proxi de Marcolès.

D'autre part, nous avons repris, dès septembre, nos activités à la salle du club de la Parro :

- Jeux de cartes et de société le mardi après-midi

- Initiation à la tablette numérique, certains mercredis matin

- Danses traditionnelles, le vendredi après-midi

- Jeu de tarot, certains vendredis en soirée (reprise en novembre)

- Activité marche, tous les lundis matin (de mai à octobre) / après-midi (de novembre à avril) avec 2 parcours adaptés.

2022

Les adhérents du club des Aînés Ruraux de Marcolès – St Antoine – Vitrac « les Rochers en Châtaigneraie » se sont réunis en Assemblée Générale le 22 mai 2022 à la salle du Foyer des Jeunes de Marcolès en présence des maires des 3 communes.

L'Assemblée Générale a élu son Conseil d'Administration composé de 13 membres : Josette Fel – Henriette Aymérial – Chantal Bernagou – Maguy Caldeyroux – René Fel – Denise Prat - Michel Lhéritier – Marcel Lacoste – Marcel Cantournet – Bernard Ouvradou – Bernard Villemin – Michel Nigou – Raymond Régis.

L'Assemblée a été précédée par la traditionnelle messe pour les défunts du club animée par le chanteur Gérard Delbos et suivie du repas, à la salle polyvalente de Marcolès. Une journée appréciée par les nombreux adhérents présents.

Le 2 juin, le Conseil d'Administration a désigné les membres du bureau :

Présidente Josette Fel
Vice-président Bernard Ouvradou
Secrétaire Raymond Régis
Secrétaire adjointe Chantal Bernagou
Trésorier Bernard Villemin
Trésorier adjoint Marcel Lacoste

Notre club est composé de 128 adhérents, en légère hausse par rapport à 2021. Il propose des animations toute l'année en privilégiant les rencontres et les échanges, le partage de loisirs et d'activités pour permettre de maintenir un lien social si important.

Club des Aînés Ruraux de Marcolès-St Antoine-Vitrac« Les « Les Rochers en Châtaigneraie »

Les activités ont pu reprendre normalement fin janvier 2022 à la salle de la Parro à savoir Jeux de cartes et de société le mardi après midi, Jeu de tarot le jeudi en soirée, Initiation aux danses traditionnelles le vendredi après midi, sans oublier l'activité marche le lundi matin ou après midi durant l'hiver.

D'autre part, plusieurs animations se sont déroulées durant l'année écoulée :

- le 8 février, pièce de théâtre « Tartuffe » de Molière au cinéma le Cristal d'Aurillac.

- le 11 février, visite guidée du moulin du Fau à Maurs suivie du repas « stockfish » à St Julien de Pigagnol.

- le 12 mars, thé dansant à la salle polyvalente de Vitrac avec l'accordéoniste Y. Leybros.

- le 26 mars, repas « Chevreuil/aligot» à la salle polyvalente de St Antoine, préparé par Jean Claude Combret, très apprécié de tous.

- Du 27 avril au 4 mai, voyage en Corse un séjour inoubliable pour les 41 participants !

- le 14 mai, pièce de théâtre/mimes avec la troupe « la FrangiPane » à Marcolès.

- le 22 mai, Assemblée Générale du club.

- le 8 juin, journée de la forme interclubs à Calvinet avec 110 participants des clubs de Calvinet / Mourjou / Cassaniouze / Leynhac et notre club.

- le 18 juin, visite d'un élevage d'autruches à Sénergues le matin, repas au restaurant « la Truite qui chante » à Saint-Projet de Cassaniouze suivi de la visite d'un élevage de truites.

- le 9 septembre, retour du voyage en Corse avec projection photos et repas à Omps.

- le 19 septembre, randonnée autour de St Mamet proposée par Marcel Lacoste, journée très appréciée.

- le 23 septembre, sortie sur le Causse du Larzac avec visite de la commanderie et du village de Ste Eulalie de Cernon, repas au domaine de Gaillac suivi d'un spectacle équestre de grande qualité.

- le 8 octobre, repas « Sanglier/aligot » à la salle polyvalente de Marcolès, préparé par Jean Claude Combret qui nous régale à chaque fois et que nous remercions. Nos remerciements aussi à Marcel Nigou qui assure l'animation musicale après nos repas.

- le 23 octobre, soirée dansante à la salle polyvalente de Vitrac avec soupe au fromage.

- le 13 novembre, concours de Belote avec le Comité d'Animation de Marcolès.

- le 2 décembre, visite guidée de Montsalvy Petite Cité de Caractère suivie du repas au restaurant « l'Auberge Fleurie ».

Club des Aînés Ruraux de Marcolès-St Antoine-Vitrac« Les « Les Rochers en Châtaigneraie »

- le 13 décembre, bûche de Noël précédée de la projection d'un film proposé par l'animatrice séniors de la commune de Marcolès Fabienne Suc.

Le club a aussi participé les 25 et 26 novembre à la collecte annuelle de la Banque Alimentaire au magasin Proxi de Marcolès.

2023

Pour 2023, nous organisons, entre autre, un voyage dans les Pyrénées du 17 au 23 juin 2023 avec à l'aller visite à Blagnac « d'Airbus », puis le Pic du Midi de Bigorre, le Pont d'Espagne, le col du Soulor, le petit train d'Artouste, le parc animalier des Pyrénées, le cirque de Gavarnie, la visite de Pau, Hautacam, le lac d'Estaing et Lourdes.

Pour tout renseignement concernant ce voyage ou notre club, vous pouvez contacter la présidente Josette Fel au 06.29.90.75.85.

A bientôt pour passer de bons moments ensemble !

Voyage en Corse (du 27/04/2022 au 04/05/2022

Familles Rurales entre Cère et Rance

2021

Installée depuis 1994 sur les communes de Marcolès, Omps, Saint-Mamet-La Salvetat et Vitrac l'association est un mouvement familial. Acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire, il porte un projet humaniste et social fondé sur la famille, les territoires et la vie associative.

Il rassemble des femmes et des hommes qui s'engagent pour la promotion des familles, le développement de leur milieu de vie et le bien vivre ensemble.

L'année 2021 a été riche en animations organisées sur la commune de Saint-Mamet-La Salvetat. Dans le cadre de son Espace de Vie Social, le bureau constitué en 2020 a proposé de nouveaux évènements.

Il a également œuvré à promouvoir l'Association sur tout le territoire.

Il est composé d'hommes et de femmes, vivant sur nos communes qui ont à cœur de s'investir pour contribuer au bien-être de leurs concitoyens.

Compte tenu des contraintes sanitaires liées à la Covid, le 1er juillet 2021, notre Assemblée Générale s'est déroulée à huis-clos.

L'association reste un incubateur de projets pour toutes celles et ceux qui souhaiteraient nous rejoindre avec leurs idées. Nous recherchons également des membres actifs pour nous aider à l'organisation de nos événements les importants.

N'hésitez pas nous contacter !!

Composition du Bureau de l'Association Familles Rurales entre Cère et Rance

Président : M. Philippe Basset
Vice-Présidente : Mme Marie-Christine Cavrois
Trésorière : Mme Cécilia Bonnisseau
Trésorière adjointe : Mme Béatrice Fevrier
Secrétaire : Mme Carine Gales
Administratreurs : Mesdames Marie-Claude Bonhoure ; Lise Bouges ; Marilyne Delorme-Cassan ; Michèle Dutrieux ; Claude germain ; Monique Lafon ; Claire Lupianez ; Annick Porcher ; Hélène Solier et Nathalie Puech. Messieurs Sylvain Philippe et Guilhem Vuarand.

Cette année l'Association s'est structurée en groupes de travail pour permettre à chacun de s'investir sur un projet qui lui tenait à cœur : Jardins Partagés, Fête du Saint-Laurent ou Halloween…

Ces groupes ne sont pas figés et restent ouverts à toutes les personnes qui souhaiteraient apporter leur pierre à l'édifice.

Nous souhaitons souligner la qualité des activités proposées aux enfants sur l'Accueil de Loisirs, dirigé par Sandrine ANSELME et situé à la Maison de la Jeunesse de Saint-Mamet-La Salvetat, et auprès des adolescents investis dans le « Club Ados », nouvelle structure encadrée par Marylène FRONTIL.

Ces deux personnes, accompagnées d'animateurs, exercent avec passion leur mission et mérite toute notre gratitude.

Si notre Association puise sa force dans son équipe de bénévoles, elle ne saurait subsister sans les ressources de nos partenaires : CAF, MSA, Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de nos quatre communes associées.

Familles Rurales entre Cère et Rance

L'accueil de loisirs à la Maison de la Jeunesse pour les 3 – 11 ans :

Chaque année, pour chacune des périodes de vacances, un programme riche, varié et adapté aux différentes tranches d'âge est proposé aux enfants. Les activités s'articulent autour d'un thème, fil conducteur de l'ensemble des animations.

Ainsi chaque enfant y trouve son propre intérêt : cuisine, expression corporelle, arts plastiques, baignade, sorties...

Un protocole sanitaire allégé nous a permis de proposer des mini-séjours cet été :

Un Camp PONEY pour les **4 - 6 ans** (Saint-Mamet) >>> Au programme : trois séances au centre équestre Écurie de Madunhac de Roannes-Saint-Mary, piscine et jeux de plein air et veillées.

Un Camp pour les **7 - 8 ans** au Lac de Val de Lenne (Aveyron) >>> Au programme : Bumball, Kim Ball, Koh-Lanta, course d'orientation... Baignade surveillée, jeux divers et veillées.

Un dernier Camp pour les **9 - 11 ans** au Lac de Val de Lenne (Aveyron) >>> Au programme : Stand Up Paddle, initiation VTT, Koh-Lanta, baignade surveillée, jeux divers et veillées.

Les mercredis, les enfants sont accueillis de 11h30 à 18h00 à la maison de la jeunesse. Les familles reçoivent les plannings à la fin de chaque période pour la période suivante.

Nous proposons aux enfants d'effectuer leurs devoirs en début d'après-midi. Cette initiative vise à soulager les familles le soir. Les enfants ont aussi la possibilité de pratiquer des activités en dehors de l'accueil de loisirs.

Pour rendre possible ces pratiques nous travaillons en étroite collaboration avec les associations et la Communauté des Communes Châtaigneraie Cantalienne (ateliers musique).

Le Club Ados – Place de la Fontaine 12-17 ans :

L'association Familles Rurales entre Cère et Rance a ouvert un club ado à Saint-Mamet. Cette structure est un lieu de rencontres, d'échanges et d'animations à destination des jeunes de 12 à 17 ans.

En 2020, malgré le contexte sanitaire, les jeunes du Club Ados de l'Accueil de Loisirs Familles Rurales de Saint-Mamet,

accompagnés de leur animatrice Marylène FRONTIL, se sont mobilisés pour élaborer ensemble un projet de voyage en Corse.

Des réunions avec les jeunes ont eu lieu durant l'été et au-delà pour mettre en place ce projet. Ils ont ainsi contribué à la réalisation de ce voyage en sollicitant des subventions et en s'autofinançant. Pour cela, ils ont participé à des évènements comme le vide grenier (tombola, vente de vêtements) et la fête du Saint-Laurent. Ils ont organisé le séjour en prévoyant l'hébergement, l'alimentation, les déplacements, les activités tout en gérant le budget. Une dernière réunion a été organisée pour vérifier les derniers détails du séjour.

Nous sommes partis le dimanche 24 octobre à 8h et revenus le vendredi 29 octobre à18h.

Nous avons pris le large à Toulon en direction d'Ajaccio. Dès l'arrivée, les jeunes ont été immédiatement plongé dans la culture Corse grâce aux différentes activités programmées et à notre guide Christian qui nous a accompagnés tout au long du séjour. Nous avons visité une chèvrerie traditionnelle, goûté aux plats typiques de la cuisine corse, profité de la plage, de l'activité kayak, visité les Îles sanguinaires et Bonifacio.

Nous logions dans un hôtel magnifique qui nous a permis de profiter au mieux de la Corse avec entre-autre une soirée « chants corses ». Les jeunes ont découvert des paysages splendides et un patrimoine culturel riche. Ils sont rentrés avec des souvenirs plein la tête.

Un court métrage sur ce séjour est en cours de réalisation et sera présenté aux familles, aux partenaires financiers et aux personnes qui nous ont soutenus dans ce projet.

Calendrier des prochaines vacances scolaires fin 2021-2022 :

Pour une première au mois de décembre : du 20 au 24 décembre 2021

Vacances hiver : du 14 au 18 février 2022 : un séjour ski sera organisé Saint-Urcize du 14 au 16 février 2022

Vacances de printemps : ouverture la deuxième semaine, du 25 au 29 avril 2022

Été : du jeudi 7 Juillet au vendredi 05 août 2022 et du lundi 22 août au mercredi 31 août 2022 en fonction de la date de la prochaine rentrée scolaire.

Automne : du lundi 24 octobre au 28 octobre 2022

Familles Rurales entre Cère et Rance

Les ateliers tout au long de l'année :

LE CLUB DE LOISIRS CREATIFS DU MARDI :

Il a lieu tous les mardis de 20h30 à 22h30 à la Maison de la Jeunesse.

Basé sur le principe de l'échange de savoirs, elles sont environ une dizaine à se réunir pour échanger différentes techniques de bricolage, de peinture, de décoration....

En cette fin d'année, divers objets de décoration de Noël sont en création

N'hésitez pas à les rejoindre, ça crée, ça discute, ça rigole !!!

ATELIER « DANSE » DU JEUDI (à partir de 5ans) :

Comme l'année dernière les cours de danse ont lieu à la salle polyvalente le jeudi :

- Les débutantes : 17h15-18h15 (12 inscrites)
- Les débrouillées : 8h15-19h15 (11 inscrites)
- Le groupe pré-Ados et Ados de 19h15 à 20h15 (12 inscrites)

Depuis le mois de septembre, Lola MORISSE, nouvelle professeure de danse, remplace Norine LECLERC pendant son congé de maternité. Les groupes sont quasiment tous complets.

ATELIER MULTISPORTS POUR LES PETITS, LE SAMEDI (à partir de 3 ans) :

La demande étant toujours aussi importante, nous avons constitué deux groupes de 10h à 11h et de 11h à 12 h. 28 enfants sont inscrits sur cet atelier et y participent avec assiduité. Marylène FRONTIL, animatrice référente, est aidée de Pauline VALETTE. D'autres intervenants peuvent compléter l'équipe pour des activités bien spécifiques comme le poney ou le baby gym.

LE JARDIN PARTAGE :

Ceux qui passent régulièrement se promener dans le secteur de l'écoquartier ont pu l'observer tout au long de l'été : le projet de jardin associatif se concrétise petit à petit. Nous avons, pour cette première saison, cultivé avec plus ou moins de succès de nombreux légumes.

Merci aux généreux donateurs de plants. Ce jardin porte désormais un nom. Il s'appelle "la Grelinette ".

Prochainement un panneau, illustré par les enfants viendra le matérialiser. Nous invitons tous les curieux à venir

découvrir et imaginer avec nous les actions que nous pourrions réaliser autour de ce jardin.

Le groupe se réunit au jardin, tous les vendredis matin. ***Venez-nous y retrouver !***

LE CLUB JEUX DE SOCIETE :

Initié en 2019 et ayant connu un large succès, nous allons relancer ce **club de jeux** de société pour les amateurs passionnés et faire découvrir de nouveaux jeux « Modernes » aux curieux.

Au programme, des jeux de plateaux, de cartes, de stratégie dans des univers très divers. A partir de 12 ans, ces Après-midi / Soirées seront organisées tous les mois.

Jeux généralement proposés : Seven Wonder, Gaïa, Mystérium, Jamaïca, King-Domino, Hero Realms, Mito, Carcassone, Via Nebulla, les inventeurs, Res Arcana….

Animation locale :

Le Saint-Laurent en fête

Le samedi 17 Juillet, pour sa première année, « Le Saint-Laurent en fête !!! » a réuni petits et grands au cours d'un après-midi familial.

Dès 15h les familles se sont retrouvées sur le site, autour de diverses activités.

Guy Lacaze, menuisier créateur, a animé des jeux anciens en bois, adaptés à tous les âges. Plus de 25 jeux anciens de toutes les régions et de tous les pays étaient présentés.

Dans une ambiance de kermesse, Pauline VALETTE, animatrice à l'accueil de loisirs, a organisé des olympiades et un tournoi de Molkï (Jeu de quilles finlandaises).

Familles Rurales entre Cère et Rance

Les stands « crêpes » et « glaces artisanales RICHARD » ont accompagné cette manifestation populaire.

L'apéritif musical, orchestré par Franck GIRARD et son groupe, a devancé « la saucisse-truffade » préparée par l'Auberge occitane.

Et c'est repues que les familles ont assisté au concert des « Swan's Boys » jusqu'à 23h.

La pandémie n'ayant pas permis à la traditionnelle fête de l'école de se tenir, l'Association a voulu relever le défi de proposer cette journée aux petits et aux grands pour faire un peu oublier ces deux dernières années scolaires perturbées.

Nous réfléchissons également à un projet commun avec d'autres associations pour 2022.

Le Vide Grenier :

C'est sous un soleil radieux que s'est déroulé dimanche 12 septembre, le traditionnel vide-greniers Saint-Mametois organisé par notre Association.

Pas moins de 113 exposants ont investi la place de l'An 2000 et ont ravi les visiteurs venus nombreux dénicher des objets plus ou moins insolites.

Buvette et crêpes étaient proposées tout au long de la journée. Un jeu organisé par les jeunes du Club Ados avec, à gagner, un jambon a connu un vif succès ! Ce lot est parti à Pleaux chez M. Gathié qui a évalué au plus près son poids. (7k610).

La recette de ce cette animation a contribué pour partie, au financement du projet élaboré par les Ados : CAP Corse 2021.

Un grand merci à tous, bénévoles, ados, exposants, visiteurs et la Municipalité. A l'année prochaine !!

Familles Rurales entre Cère et Rance

Halloween :

Pour la première fois le dimanche 31 octobre, l'association Familles Rurales Entre Cère et Rance a organisé un après-midi familial autour du thème d'Halloween.

Dès 16h, les festivités ont commencé par des ateliers créatifs et maquillages. Un généreux goûter offert tout au long de l'après-midi a permis de faire patienter les nombreux monstres et créatures effrayantes avant de partir en groupes pour la récolte de bonbons dans le bourg Saint-Mametois. Une soirée sanglante pour les ados a clôturé cette terrifiante fin d'après-midi !

Un grand merci à nos animatrices et aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de ce bel événement familial, aux familles du territoire et aux habitants de Saint-Mamet qui se sont bien prêtés au jeu !

Atelier Top Chef chez Bruits de K'asseroles :

Samedi 6 novembre, nous avons proposé un second atelier culinaire autour du chef Vaille dans la cuisine de Bruit de K'sseroles.

Une douzaine de personnes ont bénéficié des conseils avisés du chef pour la préparation d'un plat et d'un dessert qui ont ensuite été dégustés sur place.

Au menu : « Filet mignon de porc en croûte d'herbe sur un lit de légumes rôtis » et « poire pochée aux épices ». Ces savoureux mets n'ont maintenant plus de secrets pour elles !

Un moment très convivial que nous avons à cœur de reconduire chaque année.

Pleins d'idées pour 2022 !!!

Le programme est en cours d'élaboration et devrait paraître fin janvier 2022. Les animations habituelles seront toujours au rendez-vous mais il y aura également des nouveautés comme un week-end « très féminin » et des sorties thématiques pour petits et grands.

2022 Familles Rurales entre Cère et Rance

Installée depuis 1994 sur la commune de Saint-Mamet-La Salvetat, en partenariat avec Marcolès, Omps et Vitrac, notre association est un mouvement familial. Il rassemble des femmes et des hommes qui s'engagent pour la promotion des familles, le développement de leur milieu de vie et le « bien vivre ensemble ».

Nous sommes gestionnaires d'un Accueil de Loisirs basé à la Maison de la Jeunesse qui accueillent les enfants de 3 à 11 ans chaque mercredi et périodes de vacances scolaires.

Deux jours par semaine (jeudi et vendredi) l'association organise et anime les **Temps Activités Périscolaires au sein de l'école publique de Saint-Mamet-la Salvetat**. En décembre est présenté le traditionnel « spectacle de Noël », ouvert à tous.

Depuis 2019, **le Club Ados** a investi les locaux de l'ancien Office du Tourisme au centre du bourg et s'affiche en un lieu de rencontres et de projets pour nos jeunes.

Cette année un petit groupe d'entre eux a était mis en lumière avec le Clip « Sous mes ailes » réalisé par Léo PONS, sur des paroles d'Adèle COYO, ayant pour thème « le consentement et les conduites addictives ». Si vous ne l'avez pas encore vu : rendez-vous sur le lien ci-dessous : *https://www.youtube.com/watch?v=FlQkA7ajUqk*

Enfin, depuis 2 ans et grâce à un Conseil d'Administration élargi, nous travaillons au développement de notre Espace de Vie Sociale. L'association puise sa force dans son équipe de bénévoles mais ne saurait subsister sans les ressources de nos partenaires : CAF, MSA, Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de nos quatre communes associées.

Nous recherchons toujours des membres actifs pour nous aider à l'organisation de nos événements les plus importants. N'hésitez pas nous contacter !!

2022, une année pleine de nouveautés :

- L'assemblée Générale à VITRAC

Elle s'est tenue le 25 mars 2022 dans la salle polyvalente du village. Le film réalisé par les jeunes du Club Ados sur leur séjour « Cap sur la Corse » y a été projeté.

- Le Club de Jeux de Société

De septembre à juin, une journée par mois est dédiée aux jeux de société « Modernes » : deux sessions à la Maison de la Jeunesse de 16h00 à 19h00 et de 20h00 à 23h00. Gratuit et ouvert à tous les publics à partir de 12 ans.

- Atelier Parentalité : « Bien se nourrir » - Le 18 juin 2022

Atelier animé par Véronique MADRIGNAC, diététicienne : pyramide des aliments et confection d'un goûter.

2022 Familles Rurales entre Cère et Rance

- Notre traditionnel Vide-Greniers - Le 11 septembre 2022

Le vide-greniers s'est tenu Place de l'An 2000 avec un stand « buvette et crêpes » (tenu par les bénévoles) et des animations proposées par le Club Ados. Cent-dix exposants y ont participé.

- Un brin d'humour avec Paul MIRABEL – Le 30 Septembre 2022

C'est au Prisme que vingt personnes ont découvert pour certaines celui qui fait partie de cette nouvelle génération d'humoristes très talentueux.

- Atelier Parentalité : « Être parent, c'est épuisant » - Le 8 octobre 2022

Emilie DUGUET, consultante en parentalité, promeut l'écoute active et la pensée positive. Dans un cadre confidentiel sept Femmes ont partagé sans tabou leurs expériences de « Maman ».

- Fête d'Halloween – Le 30 octobre 2022

Pas moins de 150 sorcières, sorciers, citrouilles, vampires et monstres en tous genres se sont donnés rendez-vous à la Maison de la Jeunesse et ont hanté les rues du village.

- Concours de Belote Intergénérationnel – Le 18 novembre 2022

Conçu et organisé par des jeunes du Club Ados, 52 équipes étaient présentes. Un grand merci aux commerçants pour leur générosité.

- Un temps fort : « Week-end 100 % Maman » - Les 19 et 20 novembre 2022

Trente-quatre mamans des communes de Marcolès, Vitrac, Omps et Saint-Mamet-La Salvetat ont profité d'un week-end spécialement conçu pour elles : Cap sur Toulouse pour changer d'air l'instant d'un week-end ! Détente, plaisir, lâcher prise et fous rires étaient au rendez-vous !

Après un Escape Game énigmatique (qui l'est encore pour certaines!), une pause déjeuner a été bien appréciée au restaurant "Chéri Chéri". L'après-midi fut consacré au shopping suivi d'un moment de détente au spa de l'hôtel Palladia****. Cet hôtel les a accueillies pour la nuit après un cocktail dégusté dans leur salon et une soirée enflammée au Borriquito Resto! La journée du dimanche a débuté en douceur (ou pas!) par une séance de yoga. Nos mamans ont "brunché" dans un salon de thé toulousain et repris le bus direction Caussade pour visiter la fabrique de chapeaux Willy's.

C'était…aux dires de l'ensemble des participantes présentes, un week-end **"EXTRAORDINAIRE"** à reconduire très vite !

2022 Familles Rurales entre Cère et Rance

- Nouveauté à OMPS rentrée 2022 : Cours de danse Adultes

Dans un univers Rock, Swing et Boogie-Woogie, une vingtaine de personnes de toutes générations foulent le parquet de la salle des fêtes de Omps chaque lundi de 20h00 à 21h00. C'est dans une ambiance chaleureuse que les « apprentis Rock » profitent des cours que Laurent LAGACHE, professeur de danse, dispense avec enthousiasme et humour.

- Les Ateliers « danse » à partir de 5 ans

Tous les jeudis à partir de 17h15 avec Norine LECLERC, professeure de danse diplômée.

- L'atelier « multi- activités » 3/5 ans

Il a lieu tous les samedis matin à partir de 10 h (un ou deux groupes, en fonction du nombre d'enfants inscrits). Découverte de différentes activités : poney, motricité, jeux de ballons (football, rugby et handball…), jeux d'athlétisme et sorties « piscine ».

- L'atelier « Loisirs Créatifs »

Basé sur le principe de l'échange de savoirs, les participantes découvrent différentes techniques de bricolage, de peinture, de décoration....Au mois de décembre pour se faire connaître et vendre leurs créations, elles ont participé à la « Bourse aux jouets » organisée par l'APE. Cet atelier est animé par Claude GERMAIN.

- Le jardin du « partage » !

Ce jardin est fondé sur les valeurs de solidarité, de convivialité, de lien et de partage entre les générations.

2023, grandir encore !

Nos ateliers annuels seront reconduits, « Danses » (enfants et adultes), « Multi Sports » pour les 3-5 ans, «Loisirs Créatifs » et Club « Jeux de société ».

Leur fréquentation régulière confirme une attente des participants. Le jardin partagé « La Grelinette » sera un « outil support » pour développer des actions autour de l'environnement, le bien-être et la santé.

Nous allons poursuivre notre engagement autour de la parentalité, sous différentes formes. Nous envisageons de renouveler des ateliers élaborés et conduits par des professionnels sur les thèmes des émotions, de l'autisme, de l'alimentation…

2022 Familles Rurales entre Cère et Rance

Nous réfléchissons à la création d'un espace dédié, un lieu d'écoute qui permettrait de créer des temps conviviaux au cours desquels les parents pourraient, autour d'un café, échanger sur leurs expériences, leurs préoccupations, leurs questionnements…

Afin d'encourager la rencontre des habitants du territoire autour de mêmes centres d'intérêts, nous renouvellerons nos manifestations annuelles comme le vide-greniers, Halloween, le spectacle des TAP…

Comme chaque année, nous proposerons un spectacle ou concert au Prisme ainsi qu'une journée culturelle familiale.

Ces activités permettent de s'ouvrir sur l'extérieur, de se faire connaître et de rencontrer de nouvelles personnes.

L'accès à la culture dès le plus jeune âge est aussi une de nos priorités.

L'association Familles Rurales Entre Cère et Rance a pour objectif de développer d'autres partenariats avec les associations locales. Nous envisageons d'organiser des rencontres régulières pour réfléchir ensemble à l'élaboration de projets communs. Ces dernières années le milieu associatif a souffert d'un manque de bénévoles accentué par la crise sanitaire.

Il nous semble important d'avoir une réflexion commune et d'unir nos forces. La solidité de notre association est de pouvoir intervenir dans plusieurs domaines avec des actions transversales. Les bénévoles et les salariés œuvrent chaque jour pour répondre au mieux à la demande de nos adhérents et futurs adhérents.

Nous vous rappelons que toutes les « bonnes volontés » seront les bienvenues. Nous manquons de bénévoles !

Familles rurales – Vivre mieux ! | ASSOCIATION ENTRE CÈRE ET RANCE

Contacts :

Président : Philippe BASSET

Directrice Accueil de loisirs : Sandrine ANSELME

04 71 64 81 09 ou 06 61 84 05 83

cereetrance.famillesrurales@gmail.com

Facebook : Familles Rurales Entre Cère et Rance.

Photo de 2021

2021 L'Association ADMR de l'Enseigne

L'assemblée générale de l'association s'est tenue samedi 29 mai 2021, à huis clos, à la salle polyvalente d'Omps: étaient présents les membres du conseil d'administration et le directeur de la Fédération Romain Berthet.

Monique Lafon, secrétaire a donné lecture du PV de la précédente assemblée générale qui s'était tenue à Marcolès le 5 septembre 2020 ;

Didier Thirez, vice-président a présenté le rapport d'activité de l'année 2020. Il a été effectué tous services confondus 26.149 heures par 29 salariés qui sont intervenus auprès de 213 familles.

Sur la commune de Vitrac il a été effectué 1,358 heures auprès de 12 usagers, et nous employons 3 salariées sur la commune. Le nombre d'heures est en baisse (-669 heures), cette situation est essentiellement due à la baisse des interventions durant les confinements.

Pierrette Verdier, trésorière, a détaillé le bilan financier. La vie associative présente un déficit de 870,94 € car il nous manque une part importante de la vente des calendriers. Le service aide à domicile, malgré la baisse du nombre d'heures et les grosses dépenses en matériel de protection (gants, visières, gel, blouses...) présente un excédent de 11.745,79 € soit un excédent global de 10.874,85€ dont 4.4741,44 € restent affectés à l'association.

Dans son rapport moral et d'orientation Marie-François Soubiron, présidente, est revenue sur les problèmes liés à cette crise sanitaire. En 2020 nous avons enregistré 2 départs en retraite, 2 démissions, 9 embauches dont 4 pour les remplacements plus 1 en contrat de professionnalisation. Les arrêts de travail longs et nombreux causent d'importants soucis de planning.

Des formations ont été mises en place par la fédération (gestes et postures, aide à la toilette...). Les salariés utilisent le smartphone fourni par l'association pour valider le début et la fin des interventions chez les particuliers ; les kms de déplacement sont calculés automatiquement et le planning leur est adressé sur ce téléphone.

Depuis avril 2020 les salariés en CDI peuvent bénéficier d'une location de 2 ans d'un véhicule neuf, à un prix intéressant, grâce aux aides du conseil départemental et de la fédération. Une revalorisation du travail de l'aide à domicile est actuellement en cours, espérons que cela amènera de nouvelles candidatures, car le manque de personnel nous oblige parfois à refuser certaines interventions.

Les adhérents avaient reçu par courrier le compte-rendu d'activité, le bilan financier et le rapport moral et d'orientation. A ce courrier était joint un bulletin de vote, tous ces rapports ont été approuvés.

2022 : pas d'information communiquée.

2023 : dates à retenir, toujours à Vitrac

- Samedi 4/03 à 20h30
- Dimanche 5/03 à 14h00.

Nous comptons sur votre présence nombreuse et chaleureuse lors de ces manifestations.

Association pour le don du sang

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE CERE ET RANCE EN CHÂTAIGNERAIE.

Merci aux donneurs de sang qui sont venus cette année dans nos collectes !!!

413 donneurs de sang se sont présentés pour un don de sang cette année sur notre secteur.

L'association locale est présente sur les 5 lieux de collectes à savoir :

- St-Mamet
- Marcolès
- Le Rouget-Pers
- Parlan
- Roannes St-Mary

Nous avons effectué 11 collectes : Le Rouget-Pers : 4, St-Mamet : 2, Parlan : 2, Marcolès : 1, Roannes St-Mary : 2.

Notre Assemblée générale 2022 s'est déroulée à Vitrac le 04 novembre ; Madame Bouquier Marie-Paule, Maire de Vitrac, nous a gentiment reçus pour partager un moment de convivialité et d'échange entre donneurs ; élus et bénévoles.

Les collectes sont en baisse, les responsables lancent un appel urgent à tous ceux qui peuvent offrir leur sang afin que les malades puissent être soignés.

Les malades sont nombreux, rien ne remplace le sang à ce jour... plus de 1100 nouveaux cas de cancer par jour... pour les soigner souvent il faut des traitements de chimiothérapie, ces traitements détruisent les plaquettes et grâce aux dons de sang nous arrivons à soigner !!!!

Alors soyons généreux. Qui ne connaît pas une personne atteinte de cette maladie ???

Nous sommes TOUS concernés. Merci aux donneurs de Vitrac !!! Vous avez entre 18 et 71 ans, vous êtes en bonne santé ... Venez offrir votre sang lors des prochaines collectes : N'oubliez pas votre pièce d'identité elle vous sera demandée et ceci est obligatoire désormais.

Collectes 2023 :

ST-MAMET : 28 avril et 24 octobre 2023

MARCOLES : 16 août 2023 (16h-19h)

« Donner son sang : un geste humain et citoyen »

Chaque jour ce sont plus de 10 000 dons qui sont nécessaires : Cancers, accidents, attentats...

Ensemble nous continuerons à pouvoir sauver des vies. Merci à tous les donneurs de la commune pour leur don régulier. On espère que des nouveaux viendront se joindre à eux.

Votre présidente. MME MOISSINAC Marie-France Tél : 04 71 46 15 25

Pour tous renseignements : Votre correspondante : Madame PRAT Denise Vice-présidente.

Site internet de la commune

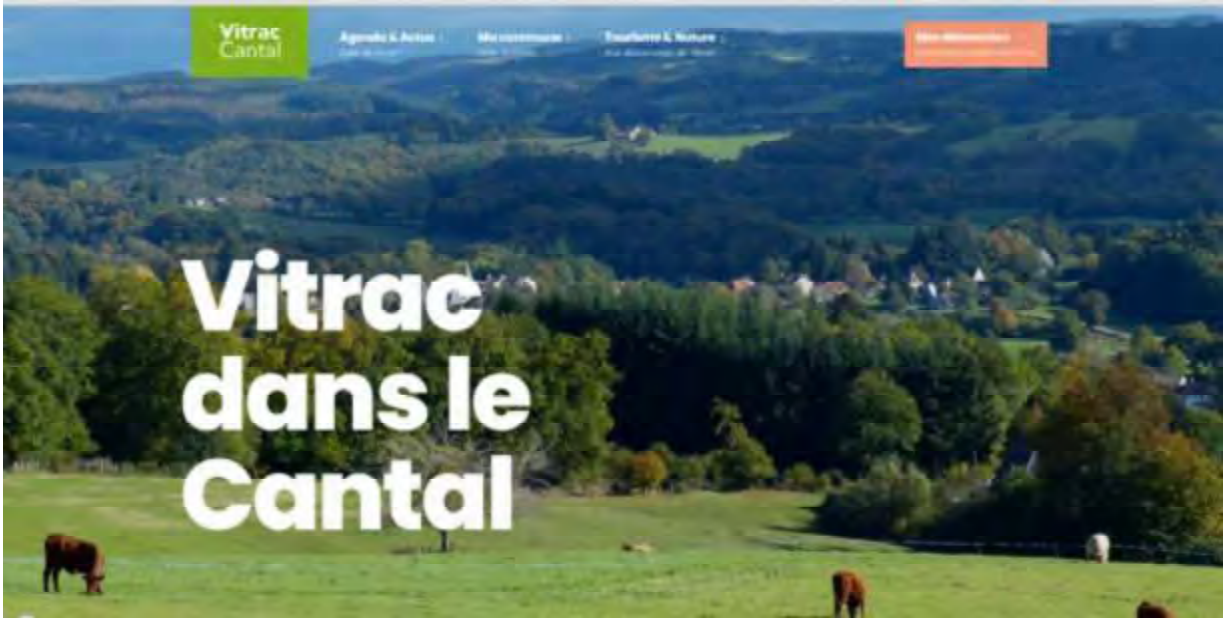

https://www.commune-vitrac-cantal.fr/

Depuis le mois de Novembre 2020, la commune de Vitrac bénéficie d'un site internet. Nous vous invitons à le consulter à l'adresse suivante : https://www.commune-vitrac-cantal.fr/

Fière de sa commune, nous avions à cœur de communiquer, de partager et faire découvrir notre village au plus grand nombre.

Riche et complet, retrouver toutes les informations qui vous sont utiles.

Suivez nos actualités, retrouver les publications municipales, les projets de la commune, nos rendez-vous, les animations estivales, des circuits de chemins de randonnées, la liste des hébergements référencés sur la commune…

Venez découvrir les nombreuses photos et illustrations qui enrichissent ce site web et nous permettent ainsi de faire refléter la beauté et les trésors de notre commune.

Sources – mentions légales

Le bulletin municipal de Vitrac est réalisé par la Commission Communication de la municipalité de Vitrac.

Marie-Paule BOUQUIER, Suzanne BILBAUT, Claire BROUXEL et Jean-Paul TIERLE.

Les textes présentant les associations sont rédigés par les responsables respectifs de celles-ci.

Ce numéro est tiré à 220 exemplaires. Impression OSMOSE 15000 AURILLAC Contact : Mairie de Vitrac – Le bourg 15220 VITRAC Tél : 04.71.64.70.10. Courriel : commune.vitrac@orange.fr	Sources : Articles : Membres de la commission communication /La Communauté de Communes de la Chataigneraie / … Photos : Geneviève CHAUSI-LAVRUT et Jean-François LAVRUT

« Bonne retraite Jean-Charles et merci ! »

« La bienveillance est le langage qu'un sourd peut entendre et qu'un aveugle peut voir. »

Mark Twain